



SOMMAIRE

LE MOT DE LA RÉDACTION

LE MOT DU MAIRE

LES ADJOINTS

Projet de création de la Commune nouvelle .. p 4
Finances..... p 5
Voisinage et convivialité - Les plantations
Les animaux de compagnie p 6
Le brûlage de déchets verts p 7
Rentrée scolaire p 8
Camping p 9
Bibliothèque p 10
Environnement..... p 11
CAL - UNSS p 12
CIDS - Tournoi du Carpont..... p 13
Commémoration - Repas des anciens
Bourse aux vêtements..... p 14

LA VIE MUNICIPALE

CR des conseils municipaux pp 15 à 23
Bénédictin de la cloche
Françoise d'Amboise - C Magique p 23

LA VIE SCOLAIRE

Ecole Maternelle..... p 26
CAEL - FCPE p 27

LA VIE ASSOCIATIVE

Espoirs Talibés p 28
ARAL..... p 29
UNC - Viens Jouer..... p 30
Diwan - Louannigous p 31
Tarot - Ateliers et chemins p 32

LA VIE SPORTIVE

USPL p 33
Baby ball - AGEL p 34
Cyclos - Les Sternes..... p 35
Tennis Club - Tennis de table p 36
Volley-ball - Mell Zorn p-37
Baby gym - Yoga..... p-38

ARRÊT SUR IMAGES P 39

PÊLE MÊLE - ÉTAT CIVIL P 40 à 43

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS P 41

RENCONTRE P 44

ARTISANS COMMERÇANTS P 45

INFOS PRATIQUES P 46



Ce bulletin municipal N° 59 est une nouvelle fois l'occasion de faire le point sur la vie communale, avec ses difficultés, ses richesses et ses variétés.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à le lire.

L'équipe rédactionnelle vous souhaite un bel été.

Pensez à consulter le site internet de la commune et à vous inscrire à la newsletter.

L'Equipe rédactionnelle



Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier recyclé.



Chers Louannécains,

Nous avons engagé le 4 avril 2018 le projet de création d'une commune nouvelle avec les communes de Perros-Guirec, Trégastel et St Quay-Perros. Pourquoi avoir choisi ce moment précis ? Parce que la loi électorale impose de ne pas changer le périmètre d'une élection, un an avant celle-ci soit au plus tard le 1er janvier 2019. Si opportunité il y avait, ce n'était dorénavant possible qu'en 2018 pour le mandat actuel. C'est seulement dans ce but que nous avons voulu savoir si cela avait vraiment du sens à l'échelle de notre bassin de vie, et sur la base de relations constructives entre nos communes, de liens préétablis, nous avons donc entrepris cette démarche de construction d'un territoire cohérent et dynamique. (Le descriptif du projet est disponible en page suivante).

Le Conseil Municipal réuni en séance publique le 4 juillet 2018, a décidé à la majorité, et en toute objectivité, de ne pas poursuivre la démarche après en avoir évalué la pertinence, et a ainsi voté le retrait de la commune de Louannec du projet de fusion.

Au moment où j'écris ces quelques mots, nous n'avons toujours pas de décision de la part du Tribunal Administratif sur notre projet de PLU. Le recours préfectoral est toujours d'actualité, et nous amène à avoir une vigilance toute particulière sur les dossiers d'urbanisme en cours du fait de l'incertitude juridique. Néanmoins, cela ne nous empêche pas d'engager de nouveaux projets, dont le projet de lotissement communal du Stivel, l'achat du terrain étant enfin finalisé. Les études d'aménagements devraient démarrer après l'été pour une mise à disposition espérée des lots au printemps 2019.

Sur le volet travaux, le Conseil Municipal a conduit à son terme différents chantiers du programme de voirie 2017 (sans la réfection de la route de Mézernec ajournée pour cause de remplacement de canalisation du réseau pluvial, la réfection de la route est reportée fin août). Le programme de voirie 2018 lancé au printemps démarre enfin et devrait être finalisé après l'été. Dans le programme d'effacements de réseaux aériens, la disparition des poteaux de moyenne et basse tension sur une bonne partie du territoire communale permet dès à présent d'apprécier la qualité visuelle de notre cadre de vie.

Sur le plan de la sécurité routière, nous avons décidé de positionner plusieurs radars pédagogiques sur les routes louannécaines. Deux radars dits fixes : un à l'entrée côté route de Tréguier et l'autre avant le camping municipal route de Perros-Guirec. Un dernier, dit mobile, sera déplacé régulièrement sur les routes de la commune le nécessitant. Je tiens à rappeler que ces radars sont pédagogiques et non pas répressifs, il ne sert donc à rien de les détruire...

A tous, je vous souhaite un très bel été, que j'espère ensoleillé et joyeux.

Bonnes vacances à tous....

Le Maire
Gervais EGAULT

"War Araok Bepred"



PROJET DE CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Le projet de commune nouvelle était prévu en trois phases sur l'année 2018 :

Une première phase, d'avril à juin, dite phase d'étude, a permis d'analyser les aspects sociaux, budgétaires, fiscaux, organisationnels, matériels, structurels, ... a également permis de présenter aux uns et aux autres les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) par commune, avec l'unique finalité de mettre en perspective la possible fusion en commune nouvelle, nous permettant ainsi d'appréhender sereinement en toute objectivité les impacts éventuels à l'échelle de la commune de Louannec.

La deuxième phase, de juillet à septembre, dite phase de projection, devait permettre de se projeter sur l'avenir à court, moyen et long terme, en élaborant un projet commun à l'échelle des quatre communes, déclinée dans une charte fondatrice de la commune nouvelle. Le projet devait être présenté en réunions publiques à l'automne.

La troisième phase, d'octobre à novembre, dite phase de consultation-décision, devait être l'étape finale du projet avant une validation par les différents conseils municipaux, entériné par l'arrêté du préfet (en décembre) afin d'être effective le premier janvier 2019.

Nous avons pris l'engagement lors des réunions publiques, et j'en avais pris l'engagement auprès des Louannécains, de valider en Conseil Municipal les différentes étapes de ce projet. Cette étape fait suite aux travaux dans les différents ateliers thématiques regroupant l'ensemble des conseillers municipaux des quatre communes. Ces ateliers ont été riches de découvertes, d'échanges constructifs et se sont déroulés en toute transparence. C'est également dans ces ateliers que chaque conseiller a pu appréhender la problématique liée à son domaine.

La grande disparité, en termes d'objectifs et de moyens, plus ou moins importante en fonction des thèmes abordés n'a pas permis de prolonger la participation de la commune de Louannec au projet de commune nouvelle.

Après une analyse approfondie pendant la première phase, des avantages et des inconvénients, nous sommes arrivés à la conclusion que les conditions n'étaient pas réunies pour une bonne intégration de la commune de Louannec au sein de cette commune nouvelle.

Même si cela a mis fin à la participation de la commune de Louannec au projet de fusion, le travail réalisé ces derniers mois ne doit pas être perdu. Il doit permettre le développement de coopérations croisées voire de mutualisation avec les communes partenaires.

Gervais EGAULT



FINANCES

Le 4 avril dernier, en présence Madame MAHÉ, Trésorière Principale, nous avons analysé notre situation financière avec le vote des différents budgets.

Nous avons voté le Compte Administratif, en tout point conforme au Compte de Gestion de la Perception.

Le Budget Primitif 2018 se décompose en :

1) Le budget de fonctionnement de 2018 avec un total de 2 642 937 € :

2) Le budget d'investissement de 2018 avec un total de 2 008 485 € :

L'excédent de Fonctionnement dégagé en 2017 est de 1 120 627 €, et a été reporté en Fonctionnement 2018 pour 45% et a été capitalisé en Investissement pour 55%.

Maintenant, pour l'avenir :

1) **On parle beaucoup ces temps-ci, des taux d'imposition** (Taxe d'habitation, Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti. Il faut se rappeler que les 3 taux d'imposition (TH de 14,48%, TFB 16,73% et TNB 67,30%) **n'ont pas évolué depuis 2009**. A l'inverse, **les Dotations de l'Etat ont par contre nettement diminué** :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisions 2019
Dotation forfaitaire	474 067 €	458 030 €	420 457 €	379 264 €	363 292 €	364 485 €	365 000 €
Dotation de solidarité rurale	61 652 €	44 036 €	81 714 €	50 796 €	121 090 €	130 559 €	57 500 €
Dotation nationale de péréquation	94 460 €	82 751 €	96 628 €	93 218 €	90 117 €	94 794 €	88 500 €
Totaux annuels	630 179 €	584 817 €	598 799 €	523 278 €	574 499 €	589 838 €	511 000 €
Moyenne 2014 - 2018	574 246 €						
Perte annuelle par rapport à 2013	55 933 €						
Moyenne 2014 - 2019 avec les prévisions	563 705 €						
Perte annuelle par rapport à 2013	66 474 €						

- a. En 2013, les dotations de l'Etat, perçues par la commune étaient de 630 179 € ;
- b. La même moyenne entre 2014 et 2018 (puisqu'elles sont connues), est de 574 246 €. Soit une « perte » annuelle de 55 933 €, soit sur ces 5 premières années de mandat 279 664 € de « manque à gagner » de ressources pour la commune, sans que nous ayons modifié les impôts.
- c. Avec les hypothèses de dotations de l'Etat pour 2019, la « perte » annuelle devrait être de 66 474 €, soit sur l'ensemble du mandat 398 843 € (66 474 € X 6 ans) de « manque à gagner » de ressources pour la commune.

2) **En 2019, la commune devrait voir ses dotations de l'Etat diminuer d'environ 78 800 € (589 838 € en 2018 – 511 000 € de prévisions en 2019)**. Cela s'explique par la perte d'une des Dotations de l'Etat : la DSR cible. Seules les 10 000 premières communes (de taille similaire à la nôtre, peuvent l'obtenir. Pour 2017, la commune approche la 10 000^{ème} place. Compte tenu de notre situation fiscale, nous devrions perdre cette dotation de manière définitive.

3) **En conséquence**, l'estimation de perte effective de dotation de l'Etat (entre 2018 et 2019), devrait être de 78 838 €. Pour compenser ce manque de recettes, il faudrait faire passer le Taux du Foncier Bâti (et pas celui de la Taxe d'Habitation qui doit être supprimé pour les habitations principales) de 16,73% à 19,71%.

Dans l'hypothèse où un contribuable aurait une valeur locative sur le Foncier Bâti de 2 000 € :

Cette hypothèse vous permettra, j'espère, de vous faire mieux appréhender les évolutions que l'Etat devrait nous obliger à faire.

Valeur Locative	2 000,00 €	Part TFB commune	Ecart
Taux pour la part de la	16,73%	335 €	
	19,71%	395 €	60 €

Je reste, avec les autres élus, à votre disposition à la mairie si le besoin s'en fait sentir.

Je profite, en cette période, et occasion, de vous souhaiter de bonnes vacances en espérant un bel été.

Marc BACUS
Adjoint aux Finances



Voisinage et convivialité : éviter les nuisances

Les problèmes de voisinage constituent à peu près le quart des procédures liées à l'habitat et au logement. Connaître les règles et les respecter permet bien souvent d'éviter les perturbations de la vie quotidienne et contribue à de bonnes relations de voisinage.

Cependant, à moins de vivre dans un milieu complètement isolé, les troubles légers de voisinage sont presque inévitables. Le locataire du dessus a le droit de recevoir des amis le dimanche, et le voisin peut tondre sa pelouse le vendredi à son retour du travail... Il s'agit là d'inconvénients classiques de la vie en société.

C'est le caractère « anormal », volontaire ou non, qui peut provoquer des troubles de la vie quotidienne et provoquer des situations conflictuelles. Dans tous les cas, une bonne communication et un règlement

« à l'amiable » restent préférables à toute procédure.

Le bruit, l'entretien des propriétés, les animaux, le stationnement, ... les causes sont nombreuses. Voici quelques règles, non exhaustives, dont le respect permet d'éviter bien des procédures et pas mal de « fâcheries ».

Les nuisances sonores.

Première cause des plaintes pour troubles de voisinage, le bruit, principalement en appartement, est souvent source de conflits.

En appartement, votre sol est le plafond de votre voisin. Éclats de voix, bruits de pas, volume excessif de la télé ou de tout autre émetteur de son, claquements de porte, déplacements de meubles, travaux de bricolage, ... peuvent gêner les autres habitants de l'immeuble. Pas toujours faciles à éviter, ils peuvent cependant être limités, et faire l'objet de communication avec les voisins lorsqu'ils sont programmés. Un voisin prévenu est toujours plus compréhensif.

À éviter cependant les travaux d'entretien ou de bricolage à des horaires tardifs et/ou matinaux, les fêtes et réceptions bruyantes, tardives et répétées, et surtout le tapage nocturne entre 22h et 7h.

En cas de non-respect des règles, une victime du bruit peut faire appel aux forces de l'ordre qui, suite à la constatation des faits, pourront délivrer une amende forfaitaire de 68 €.

LES NUISANCES SONORES :

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

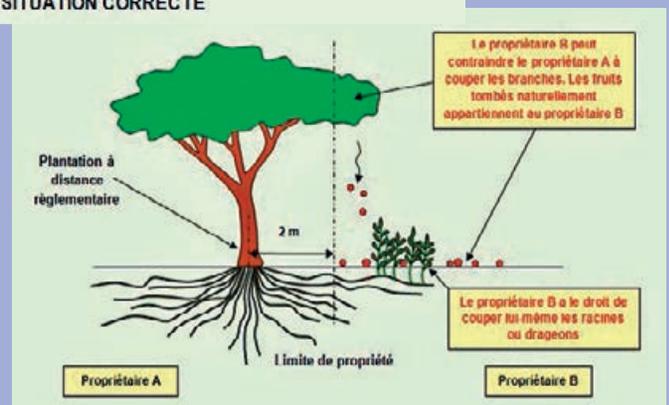
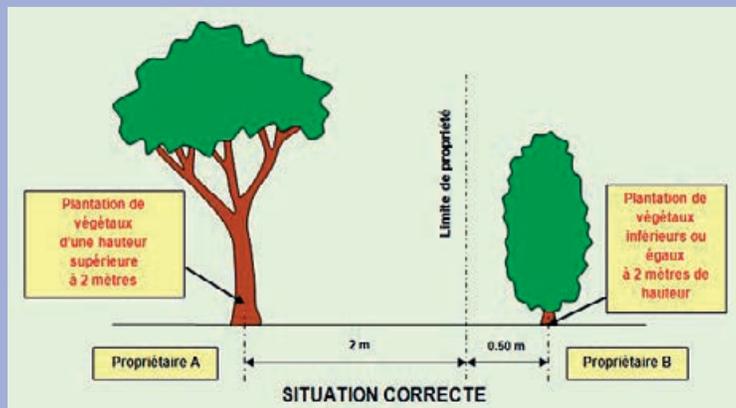


Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et cecl de jour comme de nuit (chiens, coqs insomniaques, belle mère envahissante)



LES PLANTATIONS

Dans notre commune « LOUANNEC, la campagne à la mer », il arrive que les haies et les arbres « débordent » et finissent par gêner le voisinage. Il existe une distance minimale à respecter entre la limite de votre propriété et sa plantation. Cette distance est définie soit par l'article 671 du Code civil : les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine ; cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.





Les animaux de compagnie

En France, plus d'un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie, avec des aspects bénéfiques reconnus : facteur d'équilibre et d'éveil pour l'enfant, source de bien-être, d'affection, d'apaisement et de sécurité, remède à la solitude, c'est aussi un membre de la famille à part entière.

Paradoxalement, un animal peut créer des risques et provoquer des nuisances, notamment, des risques de morsures, griffures et bousculades, des nuisances sonores (abolements), et principalement, des déjections sur la voie et dans les lieux publics, en raison de l'incivisme de certains propriétaires.

Il est donc souhaitable que chaque propriétaire d'animal :

- veille à ce que son animal ne gêne pas ses voisins, y compris en son absence (nuisances sonores, agressivité, errance, déjections) ;
- ne laisse pas son animal seul trop longtemps dans son habitation ;
- s'assure que son animal ne salisse pas les parties communes et les espaces publics ;
- et tienne son chien en laisse dans les parties communes et les espaces publics.

La présence des déjections canines sur un trottoir peut être un piège redoutable pour les piétons. C'est aussi un problème d'ordre sanitaire sur la voie publique, surtout pour les jeunes enfants quand ces crottes se trouvent dans les espaces verts comme les gazons ou les squares de jeux.

Il s'agit de plus d'une infraction (abandon en un lieu public de déjections canines par le propriétaire ou le conducteur d'un chien), réprimée par le Code Pénal, pouvant générer une amende de 2^{ème} classe, soit 150 €.



Le brûlage de déchets verts



L'entretien d'une haie, la taille des arbres ou le ramassage des feuilles mortes génèrent des déchets végétaux. L'idéal est de les broyer et d'en faire du compost pour son jardin. L'autre solution consiste à les envoyer en déchèterie, où ils seront aussi broyés et compostés. On peut d'ailleurs s'en procurer en déchèterie où ce compost est mis à disposition des particuliers.

Il est interdit de brûler des déchets verts. Cette interdiction est édictée dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaires, puisque

la combustion de végétaux émet des fumées avec des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes, dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie.

Cette interdiction fait l'objet d'une réglementation nationale et d'un arrêté préfectoral du préfet des Côtes d'Armor mis à jour le 2 novembre 2017. Cet arrêté précise en outre que les plantes invasives ou malades à éliminer sont acceptées dans le centre d'incinération d'ordures ménagères du SMITRED à Pluzunet.

Les infractions aux dispositions de cet arrêté sont passibles des sanctions prévues aux dispositions des codes pénal et forestier, et exposent les contrevenants à une amende de troisième classe pouvant s'élever au maximum à 450 €.

Il faut noter qu'une réglementation similaire existe pour les déchets de chantiers, mais avec des sanctions beaucoup plus importantes.

Jean-Pierre MORVAN



RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Ecole Maternelle

Les effectifs prévisionnels de l'école maternelle pour septembre 2018, connus à la mi-juin sont de 69 élèves.

TPS : 10 nés en 2016 - PS : 25 nés en 2015

MS : 13 nés en 2014 - GS : 21 nés en 2013

Les élèves se répartiront sur 3 classes. Les familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école maternelle de Louannec pour la rentrée scolaire de septembre 2018 sont invitées à venir rapidement en mairie remplir la fiche d'inscription puis prendre contact avec la directrice.

Ecole Élémentaire

Les effectifs de l'école élémentaire seront de 135 élèves répartis sur 6 classes.

CP : 27 nés en 2012 - CE1 : 28 nés en 2011

CE2 : 27 nés en 2010 - CM1 : 28 nés en 2009

CM2 : 25 nés en 2008

Consultation sur les rythmes scolaires des écoles publiques

Depuis 5 années, les Temps d'Activité Périscolaires (TAP) sont mis en place sur Louannec. L'école se déroule en maternelle et élémentaire sur 4,5 jours par semaine, pour un tarif de 5 ou 10 euros par an et par enfant selon le quotient familial.

Pour les TAP, l'Etat octroie à la commune une aide de 90 euros par an et par enfant depuis 2013.

Un décret, paru le 27 juin 2017, permet aux communes de demander une dérogation pour passer à la semaine de 4 jours de classe.

A titre consultatif, la mairie de Louannec et le comité de pilotage des TAP ont effectué un sondage auprès des familles des deux écoles publiques, en décembre 2017.

Pour la continuité de la semaine à 4,5 jours, les familles de l'école maternelle ont voté à 57% pour et celles de l'école élémentaire à 75% pour.

La commune de Louannec n'a donc pas demandé de dérogation et les écoliers continueront la semaine étalée sur 4,5 jours en 2018/2019.

Activités périscolaires

Les activités périscolaires 2017/2018 se sont très bien déroulées.

Les effectifs des deux écoles se maintiennent pour la prochaine rentrée. Les intervenants seront au nombre de 17, le nombre de groupes sera à l'identique.

De nouvelles activités raviront une fois de plus les enfants pour la sixième année consécutive.

La commission de suivi créée en 2013, regroupant l'ensemble des protagonistes (enseignants, représentants de parents, intervenants, élus et personnel communal) a veillé une fois de plus à ce que l'année se déroule au mieux. Merci à vous tous et bonnes vacances.

La volonté de la municipalité tient une fois de plus à travers les choix des intervenants et des diverses activités à privilégier et à maintenir la qualité de ces temps d'activités périscolaires afin de contribuer à l'épanouissement des enfants.

« Se peser avec son fauteuil roulant, en toute autonomie, est désormais possible ! »

Se peser régulièrement est un acte simple de la vie quotidienne pour la plupart d'entre nous.

Pour les personnes en fauteuil roulant, les possibilités de se peser sont actuellement extrêmement restreintes en dehors du cadre d'une hospitalisation dans un service équipé d'un système de pesée accessible en fauteuil roulant.

Le Réseau Breizh PC, géré par l'Association Régionale Breizh Paralyse Cérébrale avec l'aide de partenaires, met en place en Bretagne des pese-personnes en libre accès, afin que toute personne en fauteuil roulant, ou dans l'impossibilité d'accéder à un système de pesée standard, puisse se peser quand elle le souhaite, sans l'aide d'un tiers, hors des lieux de soins et d'en garder la trace dans un document spécifique de suivi pondéral.

La « libre pesée » favorise leur autonomie dans la surveillance de leur état nutritionnel et contribue à la prévention et au dépistage des troubles nutritionnels.

« Se peser avec un fauteuil roulant, est désormais possible à la Maison du Département de Lannion* ». »

Inauguré le 14 juin 2018 à la MDD de Lannion, le pese-personnes adapté est accessible gratuitement dans le hall en rez de chaussée.

Aucune formalité préalable n'est nécessaire. Il suffit de se rendre sur le lieu aux jours et heures d'ouvertures du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à

La Maison du Département

3 boulevard Louis Guilloux à Lannion

lieu facilement accessible en voiture (parking devant le bâtiment).

Vous avez la possibilité de retirer gratuitement un carnet de suivi pour vos pesées en mairie de Louannec.

* Voir la photo en pages "Louannec en image"

Nicole MICHEL

Adjointe Affaires Sociales



CAMPING ERNEST RENAN LOUANNEC

A l'heure où vous lisez cet article, vous pourrez venir visiter la nouvelle salle à manger du snack du camping.

Depuis plus de dix ans, le snack était abrité sous une structure en fer et un toit en toile de type chapiteau.

Cette année, Mr et Mme Gallet « gérants du snack » vous recevront confortablement pour manger sous une véranda fabriquée en Bretagne à Corlay.

En terme d'investissement, nous avons également :

- Renouvelé 2 Mobil-homes.
- Réhabilité la deuxième partie du sanitaire principal.
- Remplacé les machines à laver le linge et les sèches linge.
- Terminé l'automatisation de réglages des eaux de la piscine.
- Amélioré l'aire de jeu des enfants.

De plus, pour la production d'eau chaude sanitaire, nous installons en juin un système thermique solaire. Un chauffe-eau solaire se compose de capteurs vitrés dans lesquels circule un fluide caloporteur. Une fois

chauffé grâce à l'énergie thermique solaire, il circule dans des canalisations jusqu'à rejoindre un réservoir d'eau qu'il réchauffe.

Outre le retour sur investissement financier que nous pourrions calculer l'année prochaine, nous économiserons en terme d'écologie 2 tonnes de CO2 par an.

En terme d'animation, la fête du Lenn avec son feu d'artifice aura lieu le dimanche 15 Juillet.

Comme chaque année, l'équipe du camping municipal de Louannec est motivée pour accueillir les touristes dans notre belle région.



INAUGURATION DU NOUVEAU SNACK DU CAMPING

Le vendredi 15 juin 2018 Monsieur Gervais EGAULT, Maire de Louannec a inauguré le nouveau snack du camping en présence du Directeur de VérandaLine, le concepteur du projet et de son chef de chantier. Côté municipalité, étaient présents messieurs Pierre Vaissié, adjoint en charge du camping, Guy Parzy et Loïc Kergadallan, conseillers municipaux. Côté mairie, Carmen Le Bourhis, Directrice générale des services, Stéphane Coquio ingénieur et Rozenn Cabel, Directrice du camping, ainsi que l'ensemble du personnel détaché au service du camping et qui a participé à la rénovation de ce lieu de vie, si important dans le camping, étaient également invités.

Profitant des dernières technologies en matière d'isolation et de confort, le snack est mis à la disposition des campeurs bien entendu, mais pas seulement, puisque tous les Louannécains sont également invités à profiter de ce nouveau lieu de convivialité et des repas préparés par Matthieu Gallet, gérant et cuisinier et par Sébastien, le pizzaiolo et servis par Christelle Gallet épouse du gérant.



Carmen Le Bourhis, Mr le Maire, le directeur de VérandaLine et son collaborateur.



Sébastien, Christelle et Matthieu du snack

Pierre VAISSIÉ



Connaissez-vous Agnès, Angélique, Carmen, Catherine, Hervé, Jocelyne, Marie-Hélène, Marie-Thérèse, Monique, Odile, Patricia, Renée ?

Ce sont les bénévoles qui vous accueillent à la bibliothèque trois fois par semaine (deux fois pendant les vacances scolaires), certaines depuis plus de 20 ans, d'autres qui nous rejoignent depuis peu ; une belle équipe à votre écoute pour vous aider dans vos recherches et pour vous conseiller.

Et puis il y a aussi Catherine, Corinne, Jeanine, Maryse et Pierre-Yves.

Ils se chargent d'accueillir vos enfants de maternelle qui viennent une fois par mois à la bibliothèque écouter des histoires et choisir des livres. Grâce aux prêts de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, nous aurons à notre disposition des histoires sous forme de kamishibai (théâtre de papier d'origine japonaise), des instruments de musique et aussi ce qu'on appelle un raconte-tapis.

Enfin, Anne et Jeanine qui font l'enregistrement des livres et des périodiques.

Les animations exceptionnelles :

Commencées fin 2017, elles se sont terminées début 2018 avec les ateliers de Bruno Pilorget - illustrateur/carnettiste - pour les classes de CM1 et CM2. Quelle journée !

Une belle idée à creuser avec Aline Simon responsable du service enfance : accueillir fin 2018 un dessinateur Trégorrois pour les pré-ados en partenariat bibliothèque/centre de loisirs.

Pratique

Du 1^{er} juillet au 31 août, pour tenir compte des vacances de beaucoup de lectrices et de lecteurs, la durée des prêts passe de 3 à 4 semaines, et nous vous accueillons les lundis de 17h30 à 19h et samedis de 10h30 à 12h.

Et vous qui n'avez encore jamais franchi la porte de la bibliothèque, qu'attendez-vous ? venez nous rencontrer le plus vite possible !

**"Si vous possédez une bibliothèque et un jardin,
vous avez tout ce qu'il vous faut." (attribué à Cicéron)**

Danielle Viard : adjointe en charge des affaires culturelles

Alain Ballero : responsable de l'équipe de bénévoles

contact : biblio.louannec@gmail.com





NETTOYAGE DES PLAGES : Le Conseil Communal des Jeunes montre l'exemple

Samedi 9 juin la commission environnement a décidé de procéder au nettoyage des plages. Le Conseil Communal des Jeunes était au rendez vous et avait répondu à l'invitation.

Les jeunes sont intervenus autour du Kin, espace naturel remarquable de la commune au pied du camping. Ils ont pu ramasser du cordage, deux bouées, une paire de chaussures de travail, des sacs plastiques de toute sorte, des bouteilles plastiques et de verre ainsi qu'une planche de contreplaqué marine en bon état. Pas de bouteille à la mer mais une palissade en bois de pont de bateau sans doute, qui a sûrement dérivé de l'Atlantique car des pousse-pied s'étaient installés sur le support pour le trajet. Selon notre professeur d'histoire-géographie et conseiller, Emmanuel Cogneau, nous n'avons pas de pousse-pied chez nous, seulement en entrée de Manche.

A l'issue de la séance de ramassage, l'ensemble des participants a pu partager un pot de l'amitié en fin de matinée.

Sincères remerciements au conseil municipal des jeunes.

Nadine LE BARS
Conseillère déléguée



FRELONS ASIATIQUES

Un remède pour lutter contre les frelons asiatiques

La prolifération du frelon asiatique observée sur le territoire constitue une menace pour l'abeille domestique dont il est le principal prédateur, mais peut aussi localement représenter un risque pour la population lorsque les nids sont implantés à proximité de l'homme.

Au printemps, lorsque la température avoisine les 13 degrés Celsius en journée, les femelles fondatrices de frelons asiatiques commencent leur sortie d'hibernation et sont à la recherche de nectar dont elles se nourrissent.

Le piégeage de printemps s'avère donc très propice. Comme l'année passée, la commune de Louannec poursuit son action de lutte contre ce prédateur en proposant une vente de piège au prix de 3,50 € l'unité à retirer en mairie.

En parallèle de cette démarche Lannion Trégor communauté propose de renouveler son aide financière pour la destruction de nids par une entreprise agréée sur domaine privé.

Sylvie CRAVEC



COMITÉ D'ANIMATION (CAL)

Les Louannigous ont ouvert comme tous les ans les animations 2018, fin mars, avec la pièce de théâtre « Un stylo dans la tête » (voir article par ailleurs). Le 27 mai, le vide-grenier a fait le plein d'exposants mais une pluie d'orage à l'heure de midi a un peu gâché la fête. Le 1^{er} juin, la troupe de théâtre de Servel, invitée par le CAL, a présenté sa dernière comédie devant près de 130 personnes. Et le 21 juin, la traditionnelle fête de la musique a clôturé ce premier semestre 2018.

Prenez note des animations à venir :

- du 20 juillet au 8 août la sixième édition de l'exposition des créateurs amateurs,
- le samedi 8 septembre, le forum des associations,
- le dimanche 16 septembre, nous serons partenaires du Défi Louannec-Perros,
- le samedi 13 octobre, la troupe du Grenier viendra nous présenter leur dernier spectacle « Le Dindon », de Georges Feydeau.

- et pour finir, les 8 et 9 décembre une nouvelle édition du marché de Noël.

Ces manifestations ne peuvent se réaliser sans l'implication forte de la petite équipe du CAL, le concours d'associations partenaires et de nombreux bénévoles que je tiens à remercier.

Et pour que le Comité d'Animation ne s'essouffle pas et continue d'animer la commune, il est primordial que de nouveaux bénévoles nous rejoignent. Aussi, si vous avez un peu de temps libre, venez renforcer notre équipe. Laissez-nous un message au 09 72 46 28 92 ou par mail : cal.louannec@gmail.com

Et avant de clore cet article, je tenais à avoir une pensée pour deux figures de la troupe des Louannigous qui nous ont quitté cette année : Marie-Renée et Maryvonne.

Eric RENAUD



Le Président du CAL et les bénévoles du CAEL aux fourneaux



le vide grenier du CAL du 27 mai 2018 qui n'a pas profité d'un temps favorable...

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

Le mercredi 06 juin, pour la cinquième année consécutive, le district UNSS du TREGOR a pu organiser son RAID sur le site du camping municipal de LOUANNEC.

120 élèves se sont mesurés d'une part, en triathlon (COURSE, VTT, TIR à la carabine LASER) dans le camping et d'autre part, en kayak sur le Lenn. Ce plan d'eau fermé et sécurisé, a permis le bon déroulement de l'épreuve.

Pierre VAISSÉ



Épreuves du raid sur le Lenn



CIDS

Le centre de loisirs ouvre ses portes à partir **du 9 juillet jusqu'au vendredi 31 août**. Il concerne les enfants âgés entre 3 et 12 ans et a lieu sur LOUANNEC.

Il y a 3 tranches d'âge afin d'avoir un rythme et des activités adaptés à chacun.

- les marsupioles : 3 et 4 ans : dans l'ancienne école maternelle, une salle leur est totalement dédiée : coin jouets, livres, tables d'activités... Un dortoir permet à tout ce petit monde de se reposer de 13h30 à 15h tous les jours.

- les furets : 5-7 ans : ils ont 2 salles dans l'ancienne école maternelle de Louannec.

- les girafes : 8-12 ans : les plus grands passeront l'été dans le restaurant scolaire comme avant...

Un programme d'activités sera élaboré pour cet été. L'équipe d'animation y travaille; il est affiché à chaque début de semaine au centre.

INSCRIPTIONS :

Les places sont limitées alors mieux vaut s'y prendre tôt pour inscrire vos enfants même s'ils ne doivent venir que quelques jours...

www.louannec.com pour télécharger les papiers. Ils sont également disponibles en mairie ou au centre à partir du 9 juillet.

BADMINTON - TOURNOI DU CARPONT

Après la réussite du championnat de Bretagne organisé en 2017, le Badminton était de retour les 14 et 15 avril pour la première édition du tournoi du Carpont.

Organisé par Trégor Badminton, club affilié à la FFBad et implanté sur les villes de Louannec, Tréguier et Lannion, ce tournoi a réuni plus de 160 joueurs venus de toute la Bretagne mais aussi de la région parisienne sur les deux jours pour des matchs en simple, double mixte et double. Ce week-end a également été l'occasion pour de nombreux joueurs de participer à leur première compétition, notamment pour des joueurs Louannécains ayant rejoint cette



Le camp « ados », juillet 2017 à l'île de Bréhat

DES CAMPS POUR TOUS LES ÂGES

4 camps sont proposés : un camp sportif à Guerlédan pour les ados du 23 au 27 juillet et un camp équitation à la ferme du Syet pour les 5/7 et 8/12 ans.

RENSEIGNEMENTS :

Aline Simon 06.73.39.22.16
ou mairie de LOUANNEC

Aline SIMON

saison Trégor Badminton et dont les performances ont été très prometteuses pour l'avenir (demi-finale en double mixte, finale en double homme et victoire en simple homme).

Trégor Badminton remercie particulièrement la ville de Louannec, M. le Maire et M. l'adjoint aux Sports ainsi que les services techniques de la ville pour leur aide à la réussite de cet événement.

Tourné vers l'avenir, le club réfléchit maintenant aux améliorations à apporter pour une prochaine édition.

Pour les plus jeunes, à partir de 7 ans, Trégor Badminton propose jusqu'à fin juin des séances d'entraînement au Carpont le lundi de 17 h 30 à 19 h 00 et pour les adultes de 19 h à 22 h (séance de jeu libre le mercredi de 20 h 30 à 22 h). C'est avec plaisir que les entraîneurs vous accueilleront jusqu'à la fin de la saison pour vous faire découvrir les joies du badminton, sport praticable par tous de 7 à 107 ans, seul, en couple ou en famille.

Claude DALOZ
Président Trégor Badminton



Une grande commémoration nationale : le 11 Novembre 2018



C'est sûrement la commémoration qui marquera le plus l'année 2018 : celle du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. En effet, un centenaire est toujours un anniversaire spécial mais quand il s'agit de celui de l'armistice de la Grande Guerre, il s'agit d'un événement majeur.

Cent ans après ce terrible conflit, il s'agit pour tous, d'être porteurs d'un message de paix, afin de contribuer à la construction d'un avenir commun.

A cette occasion, Monsieur le Maire, Gervais Egault souhaite une participation active des Louannécains de tout âge dont les écoles et les associations pour que ce devoir de mémoire que rend notre commune, soit une réussite.

Merci d'avance à tous.

CHANGEMENT D'HORAIRES À LA POSTE

Changement des horaires de la Poste de Louannec à compter du.....Lundi 8 Octobre 2018



Du lundi au mercredi et vendredi : 09H00 - 12H00 14H00 - 17H00

Samedi : 09h00 - 12h00

Fermeture hebdomadaire : jeudi

REPAS DES ANCIENS DE LOUANNEC

Le repas des anciens, organisé par la Municipalité et animé par "John", pour les personnes âgées de 68 ans (dans l'année en cours) et plus, aura lieu le :

MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 à 12h00

à la salle des fêtes

Inscriptions en Mairie à partir du 20 septembre 2018.

BOURSE AUX VÊTEMENTS DE LOUANNEC

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Dépôt : mercredi 24 octobre (de 9h à 16h)

Vente réservée : jeudi 25 octobre (de 14h à 18h)

sur invitation pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux futures mamans

Vente : Vendredi 26 octobre (de 9h à 18h)

et samedi 27 octobre (de 9h à 17h)

Reprise des invendus :

mercredi 31 octobre (de 16h à 18h)

Mode d'emploi :

- Un seul passage autorisé par personne majeure physiquement présente
- Dépôt de 18 articles
- Les articles déposés doivent être impérativement propres et en bon état.
- Un carré de tissu doit être solidement cousu sur l'extérieur de chaque vêtement (côté coeur quand le vêtement est porté).
- Les chaussures doivent être en parfait état. (une étiquette carton avec ficelle ou du sparadrap pour chaque chaussure est obligatoire).

Eliane CHEVÉ

02 96 91 62 08 - bav-louannec@orange.fr



COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil du 29 novembre 2017

⇒ **Décision modificative n°2 budget principal**

Il s'agit d'alimenter le chapitre 011 charges à caractère général de 32 000 € d'une part et de prendre en compte les écritures de valorisation des travaux réalisés en régie au cours de l'année 2017.

Le conseil adopte la décision modificative n°2.

⇒ **Décision modificative n°2 camping**

Il s'agit des crédits nécessaires pour réaliser les écritures de sortie d'une épave vendue par la Commune d'une part et les virements de crédit nécessaires à la refacturation des interventions communales au budget du camping pour la somme de 13 477 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2.

⇒ **Prime de fin d'année**

Il s'agit de fixer le pourcentage de réévaluation de la prime de fin d'année versée aux agents communaux. Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'augmenter la prime de fin d'année de 5,5% soit un montant de 902,55 € pour un temps plein
- **PRECISE** que celle-ci est versée au prorata du temps de travail et du temps de présence effective

⇒ **recensements de la population 2018 – recrutement et rémunération des agents recenseurs**

Création d'emploi(s) de 8 salariés non-titulaire(s) pour occuper des emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

⇒ **Investissements 2018 – budget du camping.**

Il est proposé d'acheter deux mobil homes auprès de la société BIO HABITAT pour un montant de 35 148 € H.T. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

⇒ **Réfection toiture du snack du camping municipal**

Pierre VAISSIE, Maire Adjoint propose de lancer une consultation d'entreprises pour la réfection de la toiture du Snack du camping compte tenu des difficul-

tés rencontrés avec la bâche installée courant 2017. Dépense estimée à 30 000 € H.T.

⇒ **Contrat d'assurances**

Les contrats d'assurance contractés avec GROUPAMA assurance arrivent à terme le 31 décembre 2017.

Le Conseil est informé de l'absence de contrat de protection juridique qui, compte tenu des risques de recours contentieux, en particulier sur le Plan Local d'Urbanisme, serait utile pour défendre les intérêts de la Commune.

Proposition de renouvellement de contrats de GROUPAMA qui s'établissent sur les mêmes bases que les contrats actuels et présentent ensuite l'offre de protection juridique qui s'établit à 1 819 € par an.

Le conseil municipal

- décide de renouveler les contrats d'assurances Dommages aux biens et flotte automobile avec GROUPAMA jusqu'au 31 décembre 2020
- décide de contracter une assurance protection juridique avec GROUPAMA pour une durée de 3 ans et 2 mois soit jusqu'à 01/01/2021.

⇒ **Redevance d'occupation du domaine public – GRDF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à **976 € le montant dû par GRDF.**

⇒ **Sentier à la mémoire de Emile ORAIN**

Lecture du courrier de l'association de Randonnée Pédestre qui souhaite rendre hommage à Emile ORAIN, qui pendant un demi-siècle a créé, entretenu les sentiers de randonnée et participé activement à la vie de la FFRP, au CRRP Bretagne et à l'association « Les Galopins ».

L'Association « Les Galopins » demande que son nom soit donné à un sentier. Elle suggère l'ancienne voie ferrée Lannion-Perros Guirec

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

Conseil du 20 décembre 2017

⇒ **Tarifs 2018**

La liste des tarifs communaux :

restaurant scolaire, ludothèque, location centre de loisirs du Carpont, photocopie, hivernage du Lenn, cimetière, location de salles, etc... sont à votre disposition à la mairie et sur le site internet de la mairie

⇒ **Engagement des dépenses d'investissements 2018 – autorisation du Conseil Municipal**

Budget principal :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts ») = **894 633 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé de faire application à hauteur maximale de **223 657 €**

Budget camping :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts ») = **126 568 €**



Conformément aux textes applicables, il est proposé de faire application de cet article à hauteur maximale de **31 641 €**.

Le Conseil adopte cette proposition.

↳ Budget du service assainissement- décision modificative n°1

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'excédent du budget service assainissement doit être reversé au budget principal conformément au budget primitif 2017. Compte tenu des écritures passées dans le courant de l'année 2017, il convient de réajuster le solde de ce budget par une décision modificative soit :

	BP	DM1	différence
Chap 67 charges exceptionnelles			
Excédent versé au budget principal	41 676,66	41 686,40	+ 9,74
Chapitre 011 charges à caractère général	14 500,00	14 490,26	-9,74
Total			0

- **ADOpte** la décision modificative

- **DECIDE** de transférer au budget principal l'excédent de ce budget soit 41 686,40 euros

↳ Dissolution du comité intercommunal de la petite enfance – délibération concordante

Suite aux délibérations prises par le Comité Intercommunal de la Petite Enfance relatives au transfert de l'actif et du passif à la Commune de Louannec, d'une part et à la répartition des excédents entre les Communes suite à la dissolution du CIPE d'autre part.

Répartition des excédents au prorata de la participation des Communes :

Commune	%	Excédent reversé après vote du CA 2016
LOUANNEC	16,66	8 637
TREGASTEL	16,66	8 637
TREBEURDEN	16,66	8 637
PLEUMEUR BODOU	16,66	8 637
KERMARIA SULARD	8,33	4 319
TREVOU TREGUIGNEC	8,33	4 319
SAINT QUAY PERROS	8,33	4 319
TRELEVERN	8,33	4 319
TOTAL	100	51 826

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la répartition du solde excédentaire du CIPE ci-dessus

- **APPROUVE** les écritures de transfert de l'actif et du passif du CIPE vers le budget de la Commune de Louannec

↳ Construction d'un Street park

Suite aux démarches engagées par la Commune pour choisir un maître d'œuvre afin de réaliser la construction d'un Street Park.

La consultation a permis de recevoir deux offres. La commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 29 novembre 2017 propose de retenir l'offre de la Société THE EDGE, HEUDE BATIMENT, groupement conjoint pour un montant estimé de :

Conception 9 000 € H.T.

Réalisation 81 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'offre des sociétés THE EDGE et HEUDE BATIMENT, pour un montant de : 90 000 € H.T.

↳ Projet de viabilisation d'un terrain pour libérer le domaine public maritime

Nécessité d'engager des travaux de viabilisation d'un terrain pour libérer le domaine public maritime occupé par des mobil homes appartenant à la Commune de Louannec.

Plan de financement de cette opération établi de la manière suivante H.T. :

Dépenses		recettes	
Acquisition des terrains	22 000	Detr (30%)	24 900
Travaux de viabilisation	40 000	Fonds de concours LTC (5%)	4 150
Frais divers (déplacement des mobilhomes)	21 000	Autofinancement (65%)	53 950
TOTAL	83 000	TOTAL	83 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de cette opération et **SOLLICITE** les aides de l'ETAT et de LTC

↳ Réalisation d'une étude de faisabilité solaire thermique au camping

- **CONSIDERANT** le projet de production d'eau chaude sanitaire pour deux blocs sanitaires et une piscine où un poste de consommation d'énergie important concerne la production d'eau chaude (ex : douches, piscine, etc...) au camping ;

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité afin de bien déterminer les enjeux financiers et de valider la faisabilité technique et financière du projet ;

- **CONSIDERANT** la possibilité d'avoir une subvention de 50 % par le Fonds Chaleur sur les études de faisabilité solaire thermique ;

- **CONSIDERANT** le devis de la société SOLAIRE CONCEPT pour un montant de 2 500 € HT ;



Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Réalisation d'une étude de faisabilité solaire thermique	2 500	Ademe Fonds Chaleur	1 250	50 %
		Commune de Louannec	1 250	50 %
TOTAL HT	2 500	TOTAL HT	2 500	100 %

Le Conseil Municipal de Louannec décide de :

- **VALIDER** le plan de financement tel que décrit ci-avant.
- **SOLLICITER** les financements auprès de l'ADEME.
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

⇒ **Construction d'un Street Park- demande de subventions**

Conseil du 31 janvier 2018

⇒ **Débat sur les orientations budgétaires – budgets 2018**

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « [le] maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

⇒ **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Les conditions proposées par le Credit Agricole sont les suivantes : Montant : 300 000 € ; Euribor 3 mois moyen » non flooré à 0 + marge de 1,20 % ; Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne.

Monsieur Le Maire propose d'accepter ces conditions.

⇒ **Subvention caisse des écoles**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les besoins en trésorerie du budget de la caisse des écoles, Il propose d'effectuer un premier versement de 30 000 € pour permettre le fonctionnement du service dans l'attente du vote du budget primitif.

⇒ **Durée d'amortissement des biens – comptabilité M4**

le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans

Proposition d'un le plan de financement pour la construction d'un Street Park :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Etude	9 000 €	Région contrat de partenariat	12 000 €
Travaux de construction	81 000 €	ETAT - DETR	36 000 €
	20 000 €	LTC - fonds de concours	36 000 €
Travaux de voirie	10 000 €	Autofinancement-emprunt	
Aménagements paysagers			
Total	120 000 €	Total	120 000 €

- **ADOPTER** le plan de financement pour la réalisation d'un Street Park

- **SOLLICITER** les aides du contrat de partenariat, de LTC et de l'Etat

Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre- fort	20 ans
Bâtiments	50 ans
Appareil de lavage	10 ans
Tribune	15 ans
Appareils électroménagers	5 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Construction, agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans

⇒ **Durée d'amortissement des biens – comptabilité M14**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ; considérant que la Commune de Louannec a une population inférieure à 3 500 habitants, les durées d'amortissement fixées par la réglementation :

Biens	Durées d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'étude non suivis de travaux	5 ans
Frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériels ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans



↳ Temps d'activité périscolaire – préparation de l'année 2018-2019

Les Maires ont la possibilité chaque année de réajuster les horaires des écoles publiques de la Commune pour une mise en œuvre à la rentrée suivante. Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet en outre aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

M. Le Maire rappelle la consultation menée auprès des parents et des enseignants et les souhaits formulés par l'équipe éducative de modification des horaires.

Monsieur Le Maire propose de maintenir l'organisation des enseignements sur 4 jours et demi et de modifier très légèrement les horaires en maternelle (matinées ramenées à 3h10 au lieu de 3h30).

↳ Création d'une régie cimetièrè et location de salles

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer une régie communale pour la perception des produits du cimetière et des locations de salles communales.

↳ Suppression régie taxe de séjour

Le régie de recettes de la taxe de séjour a été instituée le 8 décembre 2004. jour. Cette compétence a été transférée à LTC le 1^{er} janvier 2018. Aussi, il convient de supprimer cette régie communale.

↳ Devis de travaux

Adoption de deux devis de travaux de voirie proposés par la Société Colas Centre Ouest.

↳ Devis du SDE – effacement de réseaux Kerguen Bihan – dépose d'un mât (1D709)

Devis du Syndicat Départemental d'Énergie relatif à la dépose définitive d'un mât (D709) : opération estimée à 400 € H.T.

La participation communale est de 240 €.

↳ Couverture de la terrasse du snack – camping municipal

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a lancé une consultation le 29 novembre 2017 pour la réfection de la toiture du snack du camping. La commission d'ouverture des plis a retenu l'offre de la société Vérandaline pour un montant de 38 958,70 € HT.

↳ Tarifs 2018 camping municipal

Le tarif forfaitaire d'installation pour les mobilhomes privés a été oublié lors de l'adoption des tarifs du camping. En conséquence, les différents tarifs sont modifiés et consultables en mairie.

↳ Création d'un poste d'agent contractuel

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'agent contractuel pour faire face à des besoins de remplacement d'agents en arrêt maladie.

Conseil du 28 février 2018

↳ Revoyure du contrat départemental de territoire 2016-2020

M. le Maire rappelle que le contrat de territoire 2016-2020 est mis en œuvre par le Conseil départemental. Il constitue l'outil principal de collaboration entre le Département, l'EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Le contrat départemental de territoire 2016-2020 forme une enveloppe de 9 033 482 € dont une partie a déjà été utilisée.

Une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

↳ Construction d'un complexe sportif - choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur Le Maire rappelle le projet de déplacement du terrain de football actuel et la construction d'un nouveau complexe sportif à l'Est de la Commune et

précise qu'une première réunion du groupe de travail constituée à cet effet s'est réunie début février.

Il est proposé de faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour effectuer un levé topographique et un avant-projet sommaire qui permettra d'obtenir une première estimation des travaux.

Un devis a été sollicité auprès du groupement d'entreprises : SARL ING CONCEPT, mandataire et la société SPORT CONCEPT. Celui-ci s'établit à 7 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'offre du groupement d'entreprises.

↳ Achats et travaux camping 2018

Ouverture du camping municipal à la fin du mois de mars et nécessité de valider les achats et travaux inscrits au budget primitif 2018.

- tables pour un montant de 8 064 € H.T.

- deux sèche-linge et lave-linge pour un montant de 13 746 € H.T.



- travaux nécessaires à la régulation du traitement de l'eau de la piscine pour un montant de 5 052 € H.T. le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le devis de la société Espace Créatic pour un montant de 8 064,00 € H.T., le devis de la société COADOU pour un montant de 13 746,00 € H.T. et le devis de la société Kersial pour un montant de 5 052 € H.T.

⇒ **Construction de 13 logements locatifs sociaux – participation forfaitaire de la Société BSB**

Rappel de la délibération du Conseil Municipal de mars 2014 décidant de céder à la société BSB le terrain d'implantation de 12 logements locatifs sociaux à Poulajous Bras.

En contrepartie, la société BSB verse à la commune de Louannec une participation forfaitaire de 60 000 € soit 5 000 € par logement.

Monsieur Le Maire précise que ce sont treize logements qui sont en cours de construction. Il convient donc de modifier le montant de la participation de la société BSB et de la porter à 65 000 €.

⇒ **Création d'une régie cimetière et location de salles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer une régie communale pour la perception des produits du cimetière et des locations de salles communales.

Conseil du 19 mars 2018

⇒ **CONVENTION OPERATIONNELLE DELIBERATION COLLECTIVITE - AVENANT**

Monsieur le Maire rappelle que le projet dit de la « Maison Saint Yves » a nécessité l'acquisition d'une emprise foncière cadastrée section AC n°171. Le coût de cette acquisition, le besoin de sa mise en réserve et le travail de négociation, de suivi administratif, ont nécessité la collaboration de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

La commune de Louannec et Lannion Trégor Communauté ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 26 février 2013, suivi d'un avenant n°1 à cette convention signé le 3 mai 2013. Cette convention opérationnelle définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition des biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et les modalités de revente (constitution du prix, répartition entre les différents signataires...).

L'immeuble objet de la convention fut ainsi acquis par l'EPF Bretagne le 21 mars 2013 pour en assurer le portage foncier. Il est à noter qu'au cours de ce portage, l'EPF Bretagne a loué le rez-de-chaussée à l'association Diwan Louannec qui y a établi une école.

La durée de portage du bien de 5 ans arrivera à son terme le 21 mars 2018. A cette date, la commune de Louannec et Lannion Trégor Communauté se sont respectivement portées garantes du rachat du rez de chaussée de l'immeuble et de l'étage. Or avant que ne soit pris l'engagement de ce rachat partiel par la municipalité, la Région Bretagne s'était engagée dès 2012 à aider financièrement la commune à hauteur de 100 000 € au titre de ce projet. Cette aide n'a pas été perçue à ce jour par la commune.

Aussi, afin de permettre le versement de cette sub-

vention, il vous est proposé de proroger la durée de portage de la maison Saint Yves par l'EPF Bretagne jusqu'au **31 juillet 2018**.

En ce sens, l'EPF Bretagne a transmis un projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle initiale.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n°2 soumis par cet établissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'avenant n° 2 à la convention opérationnelle du 26 février 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Emplois saisonniers**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient, comme chaque année de procéder au recrutement d'agents saisonniers pour le camping municipal et les services techniques communaux.

Camping municipal : Il est proposé de faire appel à 15 emplois de contractuels .

Services techniques communaux : Il est proposé de faire appel à six emplois de contractuels pour la période du 2 avril au 31 août 2018.

⇒ **Location gérance Snack du camping**

Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2017 pour la location gérance du snack du camping à Monsieur et Madame GALLAIS pour le fonds de commerce de bar et plats cuisinés du camping municipal.

Compte tenu des travaux effectués dans la partie véranda, il est proposé de porter le montant de la location-gérance à 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à



accorder un contrat de location-gérance à Monsieur et Madame GALLAIS Matthieu d'une durée de trois mois du 15 juin 2018 au 15 septembre 2018.

fixe par 18 voix pour et 1 abstention le montant de la redevance forfaitaire à 5 000 €.

⇒ **Programme voirie**

Réunion de la Commission Appel Offres le 14 mars 2018. Trois offres ont été reçues en mairie. Après analyse des offres, la commission propose de retenir l'offre de la société EUROVIA pour un montant de 76 075,92 € T.T.C.

⇒ **Projet solaire thermique au camping municipal**

Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2017 relative à la réalisation d'une étude de faisabilité solaire thermique par la société Solaire Concept.

Estimation du coût des travaux 25 280 € H.T.

⇒ **Subvention caisse des écoles**

La caisse des écoles reçoit, outre le produit des prestations payées par les familles, des subventions d'équilibre de la Commune.

Proposition d'effectuer un deuxième versement de

30 000 € pour permettre le fonctionnement du service dans l'attente du vote du budget primitif.

⇒ **Aménagement des abords – route de Perros – route de Tréguier – choix du maître d'œuvre**

Consultation engagée par la Commune pour la réalisation d'une étude d'aménagement des abords de la route de Perros et de la Route de Tréguier.

Quatre offres ont été reçues en mairie. La commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 14 mars 2018 propose de retenir l'offre de la société A et T Ouest pour un montant de 23 880 € T.T.C.

⇒ **Contrat dégraissage hotte de cuisine**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la consultation d'entreprises menées pour la réalisation des travaux d'entretien des hottes de cuisine des bâtiments communaux.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de la société TSF Madeline pour un montant de 588 € T.T.C. comprenant l'entretien des hottes des bâtiments suivants : restaurant scolaire, salle des fêtes, camping, cuisine école maternelle.

Conseil du 4 avril 2018

⇒ **Comptes de gestion 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017, par le percepteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

⇒ **Compte administratif 2017 budget principal**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 de la Commune de LOUANNEC.

⇒ **Compte administratif 2017 camping municipal**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 du camping municipal.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **Compte administratif 2017 assainissement**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 du service assainissement.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **Compte administratif 2017 lotissement de Poulajous**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 du lotissement Poulajous.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **Compte administratif 2017 Kérespertz**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 du lotissement Kérespertz.

Il est adopté à l'unanimité.

⇒ **Compte administratif 2017 Penker**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes 2017 du lotissement Penker.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **Budget principal – affectation des résultats 2017**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter le résultat 2017 du budget principal de la Commune.

Le Compte Administratif 2017 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- résultat de clôture de la section de fonctionnement :

1 120 627,19 €

- solde d'exécution de la section d'investissement : -

522 668,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- d'affecter au compte 1068 la somme de 616 668,89 €

- de reprendre en excédent de fonctionnement reporté 002 la somme de 503 958,30 €

- de reprendre en déficit d'investissement reporté au compte 001 la somme de 522 668,89 €



⇒ Budget camping - affectation des résultats 2017

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter le résultat 2017 du budget camping de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 17 767,74 €
- de reprendre en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 la somme de 78 098,20 €
- de reprendre en déficit d'investissement reporté au compte 001 la somme de 1 767,74 €

⇒ Taux d'imposition 2018

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Les taux d'imposition pour 2018 seraient donc de :

- . Taxe d'Habitation 14,48%
- . Foncier Bâti 16,73%
- . Foncier Non Bâti 67,30%

Adopté à l'unanimité

⇒ Budget primitif de la Commune 2018

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de la Commune.

Voté à 1 abstention et 18 voix pour.

⇒ Budget primitif 2018 du camping

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du camping de la Commune.

Budget Camping voté à l'unanimité.

⇒ Budget primitif du lotissement de Poulajous 2018

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du lotissement de Poulajous.

Voté à l'unanimité

⇒ Projet de création d'une commune nouvelle

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du projet de commune nouvelle entre les Communes de Perros Guirec, Louannec, Saint Quay Perros et Trégastel.

Ce projet doit respecter l'échéance du 31 décembre 2018 pour permettre d'être effectif le 1^{er} janvier 2019. En effet, aucune commune nouvelle ne peut être créée dans les douze mois qui précèdent les élections municipales prévues en mars 2020.

La création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 permet pendant trois exercices d'obtenir une stabilité des dotations forfaitaires de l'Etat, un bonus de 5% et des dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP) au moins égales, à la somme des dotations des communes fusionnées l'année précédant leur fusion.

Monsieur Le Maire propose de lancer les études (financières, fiscales, organisationnelles...) pour permettre une prise de décision par le Conseil Municipal de Louannec après l'été.

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer les études préalables à la création d'une commune nouvelle entre les Communes de Louannec, St Quay Perros, Perros Guirec et Trégastel

⇒ Tarification des Temps d'Activités Périscolaires

Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2013 relative à la tarification des temps d'activités périscolaires et souhait des parents d'élèves d'exonérer du paiement de ces activités, les enfants des très petites et petites sections de maternelle pour qui le temps des TAPS correspond à la sieste.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer du paiement des TAPS les très petites et petites sections de maternelle.

Conseil du 2 mai 2018

⇒ Acquisition des parcelles AE 123, AE 126, AE 136

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2016 relative à la signature d'une convention de portage foncier avec Lannion Trégor Communauté pour l'achat des parcelles cadastrées AE 123, AE 126, AE 136 d'une contenance de 11 790 m² destinées à accueillir un projet de lotissement public en mixité sociale.

Monsieur Le Maire propose de mettre fin au portage et de procéder à l'acquisition des parcelles appartenant à Madame Françoise THEVENET au prix décidé dans la délibération de 2016 soit 8,18 euros le mètre carré.

⇒ Convention Côtes d'Armor Développement pour le projet de Commune Nouvelle

Monsieur Le Maire propose de signer une convention avec Côtes d'Armor Développement qui sera chargé d'assister les élus dans la rédaction de la charte fondatrice de cette nouvelle commune.

Le montant de la prestation financière s'établit à 6 600,22 € répartis entre les quatre communes au prorata de la population municipale 2016 soit pour Louannec un montant de 1 439,64 €.

La mission se déroulera d'avril 2018 à décembre 2018 et se décompose de la manière suivante :

- 1 - accompagnement méthodologique et assistance juridique
- 2 - participation aux comités de pilotage
- 3 - rédaction de la charte fondatrice de la commune



nouvelle et préparation de la phase délibérative des communes.

le Conseil Municipal, 18 voix pour, un refus de prendre part au vote (Loïc Kergadallan).

⇒ **Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)**

1 - Rappel du contexte et des objectifs

A LTC, il existe déjà la SEM qui agit pour produire de l'habitat en extension urbaine sous forme de lotissements.

Au-delà de la SEM, il convient de se doter des outils et moyens pour agir et mener des opérations d'aménagement. Il est précisé que la SEM verra ses statuts modifiés pour se recentrer sur l'économie et l'énergie.

La nouvelle Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) reprendra et développera les opérations dédiées à l'habitat.

La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) a pour vocation de devenir l'opérateur commun permettant la réalisation des opérations d'aménagement de LTC et des communes membres dans un souci de cohérence territoriale.

2 - Création d'une Société Publique Locale

2.A. Présentation de la Société Publique Locale

Le capital de la SPL est intégralement détenu par les collectivités actionnaires. Elle exerce son activité uniquement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités et groupements qui en sont membres. Elle doit être composée d'au moins deux actionnaires.

2.B. Les missions de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

Il est proposé que la SPLA prenne la dénomination sociale de LANNION TREGOR AMENAGEMENT.

La SPLA est compétente pour réaliser :

- toute opération ou action d'aménagement au sens du code de l'urbanisme ;
- les opérations de requalification de copropriétés dégradées prévues à l'article L. 741-1 du code de la construction et de l'habitation ;

2.C. Souscription des Actions et gouvernance

Conformément aux dispositions réglementaires et statutaires, la SPLA est administrée par un conseil d'administration de 18 membres maximum composé de représentants des actionnaires.

En raison du grand nombre d'actionnaires, les communes seront représentées au sein d'une telle assemblée spéciale. Au sein de l'assemblée spéciale, chaque commune dispose :

- d'un représentant,
- d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'ac-

tions qu'elle possède.

Il est proposé un conseil d'administration de 17 sièges. Le capital social de la société est de 360 000 €, dont 50 000 € pour les communes qui participent pour environ 0,5 € par habitant.

Actionnaires	Montant souscrit	Nombres d'actions	Nombre de sièges au CA
LTC	310 000	620 000	14
Assemblée générale	50 000	100 000	3
TOTAL	360 000	720 000	17

LE CONSEIL MUNICIPAL, 17 pour, 2 contre

D'approuver la participation de la commune au capital de la Société Publique Locale d'aménagement « LANNION TRÉGOR AMÉNAGEMENT » à hauteur de 3 106 actions d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, pour un montant total de 1 553,00 euros ;

De désigner pour représenter la commune à l'assemblée spéciale Monsieur Gervais EGAULT, Maire.

⇒ **Achat de matériel alternatif au désherbage chimique- défateur verticulaire**

Résultats de la consultation menée pour l'acquisition d'un matériel de désherbage alternatif défateur verticulaire : le Conseil propose de retenir l'offre de la société MS Equipement pour un montant de 32 000 € H.T.

MS Equipement propose la reprise d'un matériel existant de la Commune : le « TONDOBALAI ORTOLAN » pour un montant de 1 500 € TTC.

Sollicitation l'aide du Conseil Régional de Bretagne à hauteur de 30% soit une aide possible de 9 600 euros.

⇒ **Tarifs épicerie du camping 2018**

Pierre VAISSIE, Adjoint au Maire présente à l'assemblée le listing des produits d'épicerie en vente au camping et propose d'en adopter les tarifs 2018 correspondants.

⇒ **Marché de travaux COLAS – lotissement de Poulajous – prescription quadriennale- lot 2**

Rappel de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2018 relative au lot 1.

Les travaux du lot 2 sont également terminés. Il convient de passer la prescription quadriennale pour permettre le paiement du solde du marché à l'entreprise COLAS soit un montant de 74 931,13 € T.T.C.



BÉNÉDICTION DE LA CLOCHE FRANÇOISE D'AMBOISE DE RETOUR APRÈS RÉPARATION

Bien que privée de son clocher, l'église de Louannec, comme l'ensemble des églises catholiques, dispose de trois cloches qui régulièrement annoncent les heures et les différents événements.

Ces trois cloches dissimulées dans la tour avaient été fabriquées dans la fonderie de cloches « Viel Tetrel de Villedieu les Poêles » et installées en 1899. Toutes portent le nom de leur marraine respective : Yvonne Marguerite qui pèse 826 kg, Jeanne Joséphine 575 kg et la plus petite, Françoise d'Amboise qui vient de subir une réparation d'urgence et de se refaire une beauté, pèse 454 kg et sur laquelle on peut lire cette inscription :

« Je me nomme Françoise d'Amboise, j'ai pour parrain Mr François Bourdellès, pour marraine Mlle Catherine Denis, j'ai été bénite en 1899 ».

Cette dernière, dont la « bélière » menaçait de se décrocher et d'occasionner la chute du battant suspendu, a été réparée.

Le samedi 17 février, c'est en présence de Monsieur le Maire, Gervais Egault et d'une trentaine de



personnes, que le père Jean Le Rétif, Recteur de la paroisse, a béni la cloche restaurée, avant qu'elle ne soit hissée à son emplacement dans le beffroi.

Guy PARZY

C MAGIQUE À LOUANNEC

**Le vendredi 14 septembre à 19h30.
Gratuit. Durée 1h.**



En plein air sur le parking de la salle des sports à Louannec.

En partenariat avec la mairie et l'Amicale Laïque des parents d'élèves de l'école publique de Louannec.

Un moment convivial et de rencontre entre les habitants, les artistes et l'équipe du Carré Magique.

Un spectacle de cirque dont le titre est **Babel, glöm** de la compagnie Kaaos Kaamos.

Avant et après le spectacle, l'Amicale Laïque proposera une vente de gâteaux, crêpes et buvette pour échanger et passer un moment avec les artistes.

LOUANNEC EN IMAGES



De nouvelles combinaisons pour les enfants de l'École de voile de Louannec



Fête de la musique



Le nouveau snack du camping



Gala des Sturnes. le 16-6-2018



Présentation du nouveau snack du camping par les différents intervenants réunis autour de Monsieur le Maire Gervais Egault.



École maternelle : Valorys



Bénédictio de la cloche Françoise d'Amboise



Vœux du Maire 2018



Commémoration du 9 juin au Guilors avec l'ANACR :
Mme MALCOSTE (Présidente) & Mr le Maire



Annonce du projet de fusion



Assemblée Générale du C.A.L.



Nettoyage des plages par les jeunes de la C.C.J - Juin 2018



La libre pesée à la Maison du Département de Lannion

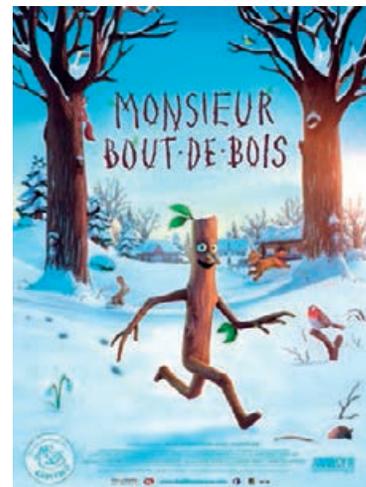


Réunion publique sur la Commune nouvelle le 14.05.2018



ECOLE MATERNELLE

Cette année, les élèves de maternelle ont participé au programme « cinécole ». Ils ont ainsi eu la possibilité d'aller une fois chaque trimestre au cinéma de Perros-Guirec. Ils ont adoré les aventures de Pat et Mat, rêvé avec la chouette, puis enfin se sont laissés transporter dans un conte de Noël avec Monsieur Bout de Bois. Cette belle expérience sera certainement reconduite l'année prochaine !



En partenariat avec Valorys, les enfants ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire. Une animation « Mange - moi bien » a été menée dans les trois classes. Nous avons appris à mettre dans notre panier seulement ce dont nous avons besoin pour le repas, à mettre les épluchures dans le composteur et surtout à ranger dans le frigo ce que nous n'avons pas mangé !



partenariat du CAEL, de la bibliothèque municipale et de la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

Grâce à la dotation de la mairie d'une nouvelle structure de motricité, l'école maternelle forme maintenant des futurs petits champions ! Nous apprenons à grimper, à



escalader, à glisser et surtout à prendre confiance en nous dans des situations d'équilibre.

Comme presque chaque année, nous avons accueilli le théâtre des 3 chardons. C'est avec « Le bel oiseau » que nos élèves se sont envolés dans un conte poétique sur la vie.



Cette année scolaire riche en événements s'est achevée pour les élèves de Grande Section par une sortie au château du Taureau, par le sentier des sons à Cavan pour les élèves de Moyenne Section et par la visite de la ferme Foreschou par les élèves de Petite Section.

Toute l'équipe de la maternelle remercie la municipalité et le CAEL pour le financement de ces projets et diverses sorties culturelles. Nous vous souhaitons également à tous de bonnes vacances ensoleillées !

Inscriptions pour la rentrée 2018 : Les parents d'enfants nés en 2015 (futurs PS) sont invités à se rendre à la mairie munis de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile pour une préinscription. L'inscription définitive se fait ensuite auprès de la directrice sur rendez-vous.

Kristell DANIC
Directrice de l'Ecole Maternelle LOUANNEC



CAEL

L'année scolaire 2017-2018, riche en évènements, s'achèvera avec la traditionnelle kermesse des écoles de Louannec, grand moment de partage et de fête !

Et une nouvelle fois, le CAEL (Comité d'Animation des Ecoles de Louannec) a permis de récolter des fonds pour les activités des enfants scolarisés dans nos deux écoles publiques (élémentaire et maternelle).

Grâce à l'argent récolté lors de ses différentes animations (bourse aux jouets, loto des marmots, soirée salsa, kermesse...), le CAEL a contribué aux sorties voile, kayak, théâtre, spectacles culturels.

Ce qui a permis d'alléger notablement la participation financière des parents !

Encore une fois, MERCI aux parents et aux bénévoles qui ont aidé à la réalisation de toutes les animations de cette année.

Comme pour toute association, l'activité du CAEL dépend de l'engagement de bénévoles. Nous nous heurtons malheureusement régulièrement à un manque d'effectifs pour organiser certaines manifestations.

A la rentrée 2018-2019, certains membres actifs depuis de nombreuses années vont laisser leurs

places, nous voulions les remercier pour leur engagement dans l'association ces dernières années.

Pour préparer au mieux cette rentrée, nous invitons donc tous les parents d'élèves à rejoindre l'esprit convivial de l'association et/ou à participer aux actions mises en œuvre au bénéfice de tous les enfants.

La présentation du bureau, l'élection des nouveaux membres ainsi que notre rôle et nos projets, vous seront expliqués lors de notre assemblée générale de septembre. VENEZ NOMBREUX.

Des projets financés par le CAEL sont en cours de préparation avec l'équipe enseignante pour la rentrée prochaine ; sans ce financement ces projets n'arriveraient pas à leur terme !

Vous pouvez nous joindre en envoyant un courriel au lecael@gmail.com, consulter notre site <https://sites.google.com/site/lecael/> ou la page Facebook du Comité des Animations des Écoles de Louannec.

Le bureau du C.A.E.L.

FCPE

Le conseil local FCPE de Louannec a pour mission de conseiller les parents d'élèves, de les informer et de les représenter auprès des institutions (Mairie, Education Nationale, Ecoles). Nous assistons aux conseils d'école et réunions en Mairie en rapport à l'école et aux temps périscolaires.

Nous sommes à la disposition des parents via notre adresse mail, n'hésitez pas à nous solliciter si besoin.

Nous en profitons pour remercier Clément, qui s'est occupé de nos enfants sur les temps périscolaires depuis de nombreuses années. Une nouvel horizon

s'ouvre à lui. Nos enfants garderont en mémoire de très beaux moments passés en sa compagnie. Ils n'oublieront pas. Merci Clément !!!

Notre Assemblée Générale se déroulera le 7 Septembre 2018 à 20h. Les informations seront communiquées en début d'année scolaire via le carnet de liaison des élèves. N'hésitez pas à venir nombreux !

Rappel : N'oubliez pas d'inscrire vos jeunes enfants et futurs élèves de Louannec !

Le bureau FCPE de Louannec

Contact mail : louannec.fcpe@gmail.com



Ouverture d'une maison d'accueil à Saint-Louis du Sénégal

A Saint-Louis, les enfants talibés sont très nombreux à errer dans les rues pour mendier. Ils sont malheureusement de plus en plus jeunes et les structures existantes pour les accueillir sont insuffisantes. Ils sont totalement démunis, livrés à eux-mêmes et ne connaissent pas l'amour de leurs parents qui les ont confiés à un marabout.

Cette année, Espoir Talibés se lance dans la mise en place d'un nouveau projet dans une zone délaissée des associations. Depuis février 2018, la « Maison » a ouvert ses portes pour le plus grand bonheur des enfants. Une nouvelle structure, une équipe composée de trois personnes qui désirent mettre tout en œuvre pour venir en aide aux enfants talibés, des enfants qui sont malgré tout, l'avenir du pays !

1) Une infirmière qualifiée pour la pratique des soins dans les daaras et qui assure, plusieurs fois par semaine, une permanence au niveau de La Maison d'Accueil.

2) Une personne qui prépare deux repas par semaine pour au moins 200 talibés.

3) Un responsable, ancien talibé, un vrai trait d'union entre La « Maison » et les enfants. Il parle le même langage et de ce fait, il est respecté et écouté. Il gère les relations avec les marabouts et prend en charge, durant mon absence, le fonctionnement de cette nouvelle structure.

Chaque membre de l'équipe apporte son expérience dans le domaine et connaît bien la problématique des enfants talibés pour avoir déjà travaillé à leurs côtés.

Notre objectif :

- 1) Rendre accessible la santé : soigner les plaies et certaines maladies.
- 2) Lutter contre la malnutrition.
- 3) Permettre l'accès aux jeux : Dominos, mikados, billes etc... sans oublier les parties de foot.
- 4) Donner aux enfants talibés la possibilité d'une meilleure hygiène : se doucher et laver leurs habits.
- 5) Prendre en charge le côté affectif de ces enfants seuls dans la vie.

La « Maison » est là pour recevoir les enfants à cer-

taines heures de la journée : un lieu pour se réfugier, un lieu de paix et de repos...rien que pour eux, leur « Maison » ! L'équipe est à leur écoute et les soutient dans leurs difficultés. C'est le seul endroit où leur état d'enfant talibé est pris en considération, avec un véritable échange de sentiments, ils sont en confiance...

Partie début février, je suis revenue de Saint-Louis fin mai. Une période néces-

saire pour mener à bien cette nouvelle action. Pendant mon absence l'équipe en place va continuer de prendre soin des enfants, je sais que je peux compter sur eux...

Vous pouvez nous soutenir dans notre action. Chaque don ouvre un droit à une réduction d'impôts de 66 %.

Christine THUAULT

2 route de Nantouar 22700 Louannec

Tél. : 06 79 98 21 14

www.espoir-talibes.com





Avec un renouvellement partiel de son Conseil d'Administration et plus de 220 adhérents, une nouvelle page se tourne et l'ARAL se projette dans l'avenir, mais ce n'est pas une tâche aisée. L'investissement et la participation de tous doivent être des maîtres mots. La vie associative entraîne à être solidaires et à toujours agir.

Les activités qui perdurent :

- **les marches** : du lundi (entre 10 et 12km) - du vendredi (6km) et des "**Koalas**", nouveau groupe de marche (2km environ), qui permet de conserver un lien social entre nos adhérents qui ont rencontré des accidents de la vie ou qui ne peuvent plus parcourir de grandes distances.



Une partie des "Koalas", deuxième groupe de marcheurs du vendredi

- **l'informatique** :

section toujours aussi attractive qui regroupe débutants, participants en perfectionnement et confirmés le mardi et le mercredi matin. Les animateurs offrent en plus des formations à la tablette tactile et des demi-journées spécifiques (skype, photos, aide à la rédaction de la feuille d'impôts informatisée, ...).

- **la généalogie** :

autrefois réservée aux familles nobles et pratiquée par une élite,

la généalogie s'est particulièrement démocratisée depuis une trentaine d'années. Pourquoi me direz vous ? quelques idées : retrouver ses origines (pour une recherche identitaire) - Une démarche parfois contrainte (par exemple, suite à un courrier notarial annonçant le décès d'un oncle) - L'espoir d'une ascendance noble (trouver certains signes de noblesse) - Un voyage dans le temps (moyen intéressant de découvrir quels étaient les mœurs, les coutumes et les modes de vie à diverses époques). C'est le lundi matin.

- **la belote** : jouer à la belote, ça dépote, c'est faire travailler sa mémoire, c'est se retrouver entre potes, c'est prendre plaisir à taquiner, c'est jouer sans jamais s'ennuyer, c'est formidable pour passer le temps, c'est parfait avec la pause café et enfin c'est perpétuer la tradition. Aussi ils en profitent tous les vendredis après-midi.



Goûter des Anciens : Les octogénaires et nonagénaires ont été fêtés : Thérèse, Tony, Yvonne, Linette, Émilienne, Jeannine et Raymonde

- **le scrabble** : le délassement (récréation, délivrer des soucis et fatigues), le superflu d'énergie, l'atavisme (formes ancestrales, instincts et rites), et l'exercice préparatoire sont les principales raisons qui nous poussent à jouer au scrabble. Faites travailler vos méninges, c'est le vendredi après-midi.

- **les sorties et voyages** : cette année, après une escapade à Brest d'une journée en mai, puis une visite de Saint-Brieuc et Quintin prévue en septembre, ce sera le grand voyage au Portugal. A cet effet, une "commission voyage" a été créée composée de membres du Conseil d'Administration et d'habitues des voyages. Cette commission est chargée de créer un cahier des charges, d'étudier les propositions des voyageurs et de traiter les sorties et voyages à venir.

- **Les repas** : le "Repas d'Hiver" du 9 mars préparé par la boucherie Jacques et avec John et Jean-Yves pour la danse, a remporté un vif succès.

Le "Goûter des Anciens" du 17 mai a réuni 62 convives et des octogénaires et nonagénaires ont été fêtés.

Le "Repas de fin d'année" prévu le 29 novembre, sera concocté par "L'Oasis" de Saint-Agathon et avec Alexandre Monnier pour la musique.

Pour vous informer, nous avons mis en place un e-mailing qui permet d'informer en temps réel sur l'activité de notre association : l'A.R.A.L.. Si vous ne nous avez pas encore rejoint, adhérez. Faites-le vite et transmettez nous votre adressage mail.

Nous contacter : aral22.gparzy@gmail.com ou tél : 06.45.82.95.24

Bonnes vacances estivales et rendez-vous au forum des associations le 8 septembre.

Guy PARZY
Président de l'ARAL



UNC

COUSCOUS 2018 :

C'est une assemblée toujours aussi nombreuse et conviviale qui a participé le vendredi 6 avril à la soirée dansante de notre association animée par Alexandre Monnier.

COMMEMORATIONS :

- 8 mai (Victoire 1939-1945) :

Les drapeaux de l'association, les membres du bureau et adhérents ont assisté à la cérémonie commémorative au monument aux morts et au monument du Guilors en présence des autorités locales. Cette cérémonie fut l'occasion de mettre à l'honneur deux anciens combattants d'Afrique du nord. Louis Pasquiou, décoré de la Croix du combattant et Christian Crombez de la médaille commémorative avec agrafe « Algérie ».

- 9 juin :

Hommage aux résistants morts pour la France au Guilors.

EFFECTIFS:

L'association, forte de ses 62 adhérents, ne compte pas que des anciens d'AFN, mais aussi les OPEX (militaires de tous grades ayant participé aux opérations extérieures), les veuves et les soldats de France (militaires ayant accompli leurs obligations sous les drapeaux alors qu'ils étaient appelés).

Rejoignez nos rangs.

DERNIERE MINUTE :

Par un communiqué en date du dimanche 27 mai 2018, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire

d'État auprès de la ministre des armées, a annoncé que le Premier ministre avait décidé d'attribuer aux militaires français déployés sur le territoire algérien entre le 1^{er} juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, la carte du combattant dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019.

Les citoyens ayant accompli leurs obligations militaires en AFN durant la période concernée peuvent se faire connaître auprès du secrétaire de l'UNC de Louannec (Maurice Pennec – 02.96.49.00.07) en vue de l'établissement des demandes de carte du combattant auprès de l'ONAC-VG.

ASSEMBLEE GENERALE 2018

Elle se déroulera à la salle des fêtes de Louannec, le samedi 15 décembre à 10h00.

Marine PENNEC



Remises de décoration par Gervais Egault, Maire, à Louis Pasquiou et Christian Crombez

VIENS JOUER

Encore une belle année pour l'association Viens jouer.

Les apprentis comédiens de l'atelier théâtre s'en sont donnés à cœur joie tout au long de l'année. Et la préparation de la représentation a demandé un grand investissement de l'ensemble du groupe avec toujours de l'écoute et du respect pour les propositions des uns et des autres. Chaque année des personnalités variées forment un groupe que Sophie Le Touzé gère avec sa grande expérience et ses compétences afin que chacun puisse s'exprimer.

Les futurs artistes ont également bien profité de cette année en se retrouvant le samedi matin pour explorer les nombreux univers des arts plastiques. Jeanne Delarue est toujours forte de propositions

pour faire découvrir les arts aux enfants.

Les deux groupes se sont associés pour une belle après-midi culturelle le mercredi 13 juin avec une exposition des œuvres des artistes et une présentation du travail des comédiens.

L'année 2018-2019 approche et nous aimerions que le bureau de l'association se renouvelle. Voici maintenant plusieurs années que nous nous y investissons, nous serons bien sûr disponibles pour une passation en douceur. N'hésitez pas à nous contacter ! (06 79 83 42 35). A très vite !

Marie-Caroline RÉGNAULT
Anne LE BÉCHENNEC
Marylène HARPOCRATE



DIWAN : À LA DÉCOUVERTE DES ALGUES DE L'ESTRAN !



Les élèves de l'école Diwan de Louannec ont eu la joie de découvrir les algues de nos côtes bretonnes. Voici en exclusivité, une interview des enfants, racontant avec enthousiasme ce qu'ils ont appris.

- Pourquoi cueillir des algues ?

Parce que c'est bon pour la santé et bon à manger, surtout avec du pain et du beurre !

- Où et quand peut-on aller cueillir des algues ?

Il faut aller sur une plage non polluée, quand la mer est basse.

- Comment fait-on pour cueillir des algues ?

Il nous faut : des ciseaux, des bottes et un seau. Quand on a choisi son algue, il faut vérifier qu'elle soit bien accrochée à un caillou, sinon elle n'est plus bonne. Puis on en coupe un petit bout, pour qu'elle repousse ensuite.

- Quelles algues avez-vous cueillies ?

Nous avons cueilli des *saladenn-vor* (laitue de mer), *tali ruz* ou *bezhin saout* (dulce), *bezhin bihan*

(*pioka*), *bezhin du* (goémon noir), *blev-mor* (ao-nori ou cheveux de la mer), *lasoù-mor* (haricots de mer).

Titouroù – Renseignements :

Skol Diwan Louaneg, 5 straed Sant-Erwan, Louaneg, 02 96 91 01 34, skol.louaneg@diwan.bzh



Agenda

Dimanche 02/09/2018 : vide-grenier dans le bourg de Louannec. Restauration sur place.

Tarif : 3 €/ml. Réservations au 02 96 37 21 93.

LES LOUANNIGOUS :

Le stylo dans la tête laisse sa place aux souvenirs.

Dernière réplique, on se fige, le rideau commence à bouger, se referme, applaudissements... : le spectacle est terminé. Après être monté sur scène, il faut maintenant en descendre.

Chaque représentation est différente : les spectateurs ne sont pas les mêmes, les réactions diffèrent. Malgré toutes les répétitions, tout ne se passe jamais comme prévu. Ensuite, vient un très bon moment : aller voir les personnes qui sont présentes, que l'on connaît, ou pas, dans le public, des amis, la famille, d'autres comédiens de troupes du coin : on échange avec eux sur ce qu'ils viennent de voir. Puis, vient le temps de la discussion entre comédiens, on refait la pièce. On disserte sur telle réaction entendue d'une personne du public, ou de cette vanne qui n'a pas fait autant rire que la veille.

C'est lors de ce partage que la notion de troupe est la plus forte : on se dit, c'est bon, on l'a fait ! Ensuite, on boit un verre et on casse-croûte tous ensemble.

La saison 2018 est terminée. La pièce, *Le stylo dans la tête* est pour tous un très bon souvenir. Il



est temps déjà de préparer la saison 2019 : choisir la nouvelle pièce, distribuer les rôles et mémoriser le texte. Chaque année, le Comité d'Animation de Louannec (le CAL) et la troupe des Louannigous sont heureux de préparer un nouveau spectacle, tout simplement parce que vous, public, vous nous le rendez bien. Merci.

Nicolas MIONET



CLUB DE TAROT

Le club de tarot de Louannec, fort de 68 adhérents, organise, tous les lundis, de 13h45 à 18h30, dans la salle n°3 de la salle des fêtes, un tournoi interne au club.

Si vous souhaitez vous initier au tarot, ils vous conseilleront les mercredis après-midi de 13h45 à 17h30. Deux tournois duplicatés annuels sont organisés en interne (10 tables maxi).

Tous les ans, les membres organisent une galette des rois en janvier, un tournoi ouvert à tous en mars, un buffet campagnard en avril, une journée auberge espagnole en juin, avec tournoi interne de 14h à 18h30, puis de 20 heures à minuit pour les plus « acharnés ». Ils se réunissent également chaque fin d'année pour un repas dans une auberge régionale.

En outre, pour la troisième année consécutive, le club organise le dimanche 18 novembre 2018, à

la salle des fêtes de Louannec (prêtée par la Mairie pour l'occasion), un concours de tarot au profit du Téléthon (50 % des engagements, le bénéfice de la buvette et les éventuels dons seront intégralement reversés au Téléthon).

La prochaine assemblée générale aura lieu en octobre.

Y.Loïc DAYOT

Président du club de tarot de Louannec

Bureau :

Mr Dayot Y.Loïc, Trébeurden, Pdt : 0681896175,
Mr Bettencourt Philippe, Louannec, Vice Pdt :
0660601652, Mr Cudelou Jean-François, Louannec,
Vice Pdt : 0296231411, Mr Charrier Lionel, Perros
Guirec, Trésorier : 0674983198, Mme Charrier Jo-
celyne, Perros Guirec, Secrétaire

ATELIERS ET CHEMINS

Les activités :

- Atelier de couture avec Gisèle le mardi après-midi (14h à 17h) : confection de coussins, nappes, modification de vêtements, etc.
- Atelier de tricot avec Annie le mercredi matin (9h à 12h) : tous les modèles, de la layette à l'adulte (femme et homme).
- Marche le lundi après-midi.

Pour tout renseignement s'adresser :

Michèle Quéméré : 02 96 23 26 32

Pour le tricot : Annie 02 96 23 11 05

Pour la couture : Gisèle 02 96 23 05 36

Michèle QUÉMÉRÉ



Atelier tricot



Le 14 mai, 23 marcheurs ont randonnée à Carantec et sur l'île Callot. Les voici devant la chapelle N.D. de Callot.

Du 28 mai au 1^{er} juin, 23 randonneurs ont passé la semaine dans la région de St Vaast la Hougue dans le Cotentin.



USPL

La saison 2017-2018 s'est achevée le dimanche 20 mai par un vrai feu d'artifice :

9 - 0 pour l'équipe A à Paimpol

13 - 2 pour l'équipe B face à Plourivo

4 - 0 pour l'équipe C contre Pleubian

De ce fait, l'équipe fanion, championne de son groupe de R3, monte en R2. Sans l'avoir annoncé, nous attendions ce dénouement. Il a été rendu possible par la persévérance, l'assiduité et l'esprit d'équipe présent tout au long de la saison aussi bien aux entraînements qu'en match et bien géré par l'entraîneur Johan Geirnaert,

Résultat mérité avec 16 victoires, 5 nuls et 1 défaite ; meilleure attaque 74 buts et meilleure défense 14 buts.

L'équipe B, avec de jeunes joueurs se maintient en D1 lors de la dernière journée. Ce fut difficile mais l'objectif de départ est atteint.



Haie d'honneur Équipe "C" à Louannec



U10-U11



Équipe "A" Championne de R3

L'équipe C, championne de son groupe de D3 accède à la D2.

Sans discussion possible, avec 20 victoires, 1 nul et 1 défaite, 94 buts pour, 17 buts contre, elle a survolé son championnat.

La saison se termine avec les tournois jeunes de juin auxquels participent les 150 licenciés de U6 à U17.

L'assemblée se tiendra au foyer municipal de Louannec le jeudi 5 juillet.

Il va de soi que ces résultats positifs réjouissent le comité directeur et tous les bénévoles de l'association. Nous allons continuer dans le même esprit familial qui nous caractérise.

Albert CADIOU



U6-U7



BABY BALL

Notre groupe de filles et de garçons a encore une fois été très présent tout au long de l'année. Il a régulièrement pu s'essayer aux différents ateliers proposés, avec un peu de sueur, mais toujours autant de bonne humeur et sourires, en particulier lors du goûter de fin de séance.

Cette fin d'année va marquer la fin d'un cycle, puisqu'il s'agit de la dernière saison de Clément en tant qu'animateur. En effet, ses nouvelles responsabilités professionnelles ne lui permettront plus d'assurer l'animation des séances à la rentrée prochaine.

Le baby-ball tient à remercier Clément pour son investissement pendant ces 4 années passées au sein de l'association, et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Par ailleurs, l'association recherche pour la rentrée prochaine une personne qui aime travailler avec les enfants et qui souhaiterait animer les séances du baby-ball, en proposant des ateliers adaptés aux enfants de maternelle. À raison d'une heure par semaine, elle sera rémunérée pour chaque séance.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés par cette expérience.

babyball.louannec@gmail.com ou 06.82.93.27.03

Le bureau du baby ball



AGEL



L'association de gymnastique de Louannec (A.G.E.L.) prépare avec dynamisme et dès à présent la nouvelle saison 2018-2019.

Elle organise des portes ouvertes qui vous permettront de connaître nos activités. Rendez-vous est donné pendant ces deux premières semaines de juin pour participer aux cours, les mardis avec Sylvie Le Bris, les mercredis avec notre futur animateur Peter Schweitzer, qui remplacera Gwénola Rouxel l'an prochain au cours du jeudi et les vendredis avec Line Priser. Chacun avec sa formation et sa personnalité, vous propose des cours bien différents, mais qui vous permettent de renforcer votre cardio, vos abdos-fessiers et de rester souples avec le stretching.

Au programme de ce mois de juin, un repas au Kerjoem qui permettra à tous les adhérent(e)s de se retrouver autour d'une bonne table pour un moment convivial, avant la trêve estivale.

Pour la nouvelle saison 2018-2019 la cotisation annuelle est inchangée et reste à 75€. Elle comprend l'adhésion à l'association, l'assurance, et le droit d'entrée au trois cours proposés par l'A.G.E.L. C'est-à-dire le mardi à 20h avec Sylvie Le Bris, le jeudi à 18h30 avec Peter Schweitzer et le vendredi à 9h15 avec Line Priser. Venez-vous inscrire dès le forum des associations ou dès la reprise au mois de septembre. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année !

Nous profitons de cet article pour remercier chaleureusement Gwénola Rouxel de toute l'énergie et la bonne humeur qu'elle nous a dispensées chaque semaine lors de ses cours. Bonne continuation Gwénola pour tes futurs projets !

Nous souhaitons à tous un bel été.

Alizée BOISSEL LE BÉCHEC
Présidente



Cyclo-Club Louannécain (club FFCT n°6819)

Cette année, les adhérents du cyclo-club sont partis faire une semaine de vélo dans l'Aveyron à Brommat pendant une semaine du 26 mai au 3 juin.

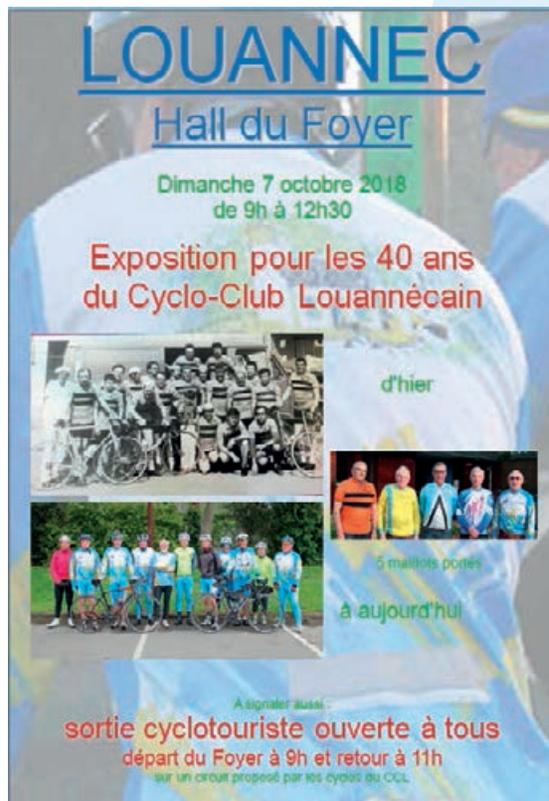
ANNIVERSAIRE DES 40 ANS DU CLUB

Le Cyclo-Club Louannécain a été créé le 20 septembre 1978, il aura donc 40 ans dans 4 mois.

Le club fera le dimanche 7 octobre une exposition sur ses 40 ans d'activité et toutes les personnes intéressées sont invitées à venir au Foyer pour voir cette exposition, conformément à l'affiche ci-jointe.

Par la même occasion, nous invitons tous les volontaires pour une initiation à rouler dans la matinée en compagnie des cyclos du club sur des parcours sans difficultés, sachant que tous les pratiquants et tous les types de vélo route ou VTT sont acceptés, mais que les enfants mineurs devront être accompagnés de leurs parents qui en seront responsables.

Daniel LE ROY président du CCL
tél : 02.96.21.75.88
Mail : leroydg@orange.fr



LES STERNES, la saison gymnique est terminée

L'année des Sternes aura été riche comme chaque année. Une année gymnique marquée par les belles performances de toutes les filles engagées en compétition et plus particulièrement par les plus jeunes. En effet, les poussines, après avoir disputé le tour interne à Louannec en décembre, ont affronté les autres clubs du département lors du championnat départemental FSCF que les Sternes organisaient cette année. Une compétition qui a vu deux équipes de poussines, une promotion d'honneur et une honneur se qualifier pour la compétition régionale.

Le 25 mars, accompagnées d'Elisabeth, de Morgane, de Sophie et de Maëlen, les jeunes gymnastes ont représenté le club et plus largement la commune de Louannec à Questembert.



Les poussines étaient encore à l'honneur le 14 avril dernier avec une après-midi de démonstration à la salle de gym de Louannec. Parents, grands-parents et amis étaient invités à venir découvrir le travail réalisé depuis le début de l'année par les plus jeunes qui ne participent pas encore aux compétitions. Un bel après-midi qui a été clôturé par une remise de récompenses dont une grande partie offerte par Nicole Michel au nom du Conseil Départemental.

A noter que les inscriptions pour la saison 2018/2019 se dérouleront le 7 septembre de 18h à 20h à la salle de gym ou le lendemain au forum des associations à la salle des fêtes.

Contact : Elisabeth au 02 96 37 46 04 ou 06 77 68 41 28 ou e.sternes@orange.fr.

Valérie PASQUIERS



De bonnes nouvelles au Tennis club

La deuxième moitié de saison a été particulièrement riche pour le Tennis club. Avec un moment fort le 3 février : le bureau et plusieurs jeunes étaient invités par la mairie à célébrer Clara Burel, une semaine après sa finale à l'Open d'Australie juniors. C'est en effet à Louannec que la jeune championne, 16 ans, a échangé ses premières balles sous la conduite de Georges Paysant. Dix ans plus tard, Clara n'a pas oublié le club de ses débuts.

Voilà qui a donné des idées aux équipes seniors, toutes trois auteures d'un excellent parcours ! Depuis toujours en D4, l'équipe 2 masculine accède à l'étage supérieur au terme d'une saison très maîtrisée. Le capitaine Nicolas Lopez a pu compter sur un bon amalgame entre joueurs d'expérience et jeunes en progression.

La satisfaction est de mise également pour les équipes 1 féminine et masculine. Menées par leurs capitaines, Isabelle Cutullic et Paskal Le Gallou, elles ont réussi à se maintenir en D2, ce qui était loin d'être gagné en début de saison, compte tenu du niveau de cette division. Les féminines ont même joué les premiers rôles dans leur poule.

Le TCL a également engagé quatre équipes de garçons en championnat jeunes : 7-10 ans, 11-12

ans, 13-15 ans et 16-18 ans. Mention spéciale à cette dernière qui parvient en finale départementale de super D3.

Enfin, les plus jeunes de Louannec et des environs ont pu profiter des trois journées « Galaxy Tennis » organisées par Antoine Bellec, l'un de nos professeurs.

Le bureau soutient particulièrement ces initiatives car la formation des enfants est le fer-de-lance du club. En espérant que d'autres connaissent une ascension similaire à celle de Clara Burel...

Philippe GESTIN



Clara Burel avec de jeunes espoirs du Tennis Club de Louannec...

Tennis de table



Durement affecté par le décès de son ancien président et handicapé par le départ de plusieurs joueurs "cadre", le TTLPL a su relever la tête pour reprendre sa place dans le tennis de table costarmoricain.

Fort de ses 130 adhérents, il a maintenu son statut sur le plan sportif

- par équipes
 - . maintien de ses 6 équipes adultes
 - . titre départemental pour les benjamins, 2^{ème} place pour les minimes
 - individuellement
 - . titre départemental pour le cadet Kévin CAO
 - . titre régional pour son jumeau Christian
- Tous deux qualifiés pour le championnat de France
- Après cette année de transition, l'objectif du club est de faire encore mieux avec :
- de nombreux jeunes prometteurs (2/3 des adhérents ont moins de 15 ans) voir photo jointe
 - un entraîneur dynamique et motivé
 - le dévouement d'un bon nombre de parents pour l'accompagnement aux compétitions

Alain GUÉDÉ, Président



LOUANNEC VOLLEY



L'équipe des moins de 15 ans féminine (M15F) de la section sportive de volley de Louannec est composée de Nina, Maeva, Maïwenn, Carmina, Perrine et Iris (absente sur la photo).

Les filles s'entraînent le jeudi soir de 18h à 19h30.

C'est un groupe passionné par le volleyball. Les filles sont très motivées et cela rend l'apprentissage plus facile. Cette saison, elles étaient engagées dans le championnat départemental M 15/17 F où elles ont pris beaucoup de plaisir à jouer et progresser ensemble.



Jade, Arthur, Alexia, Joanne et Fanny font partie du groupe des moins de 11 ans (M11) à Louannec. Ils s'entraînent de 16h45 à 18h. Ils prennent beaucoup de plaisir sur les situations d'apprentissages ludiques du Volley-ball.

Cette année, nous avons engagé une équipe en Championnat M11 (2 contre 2). Fanny et Arthur ont fièrement représenté la section sportive de Louannec sur cette compétition. Ils en gardent de très bons souvenirs.

Renseignements : Adjé : 06 04 50 79 35 ou Nadia Le Bars 06 88 18 56 44.

Adjé AGNITHEY
entraîneur

MELL ZORN

L'année sportive se termine pour notre club du Louannec Mell Zorn hand ball.

Au niveau des résultats, nos différentes équipes se sont classées dans le haut du tableau.

Les -9 s'entraînent chaque samedi matin avec assiduité sous la houlette de Marine et Olivier.

Nos -11 très nombreux cette année ont été scindés en 2 équipes, qui ont chacune bien figuré à leur niveau.

Les -13 gérés de main de maître par Vincent visent la première place de leur groupe.

Les -15 filles et garçons terminent respectivement deuxième et quatrième, l'équipe-15 garçons en entente avec Trébeurden se classe en poule en haute de la région sous le nom « l'Entente de la Côte de Granit Rose ».

Pour terminer, nos séniors filles, malgré un effectif réduit sont sur le podium de leur poule et nos séniors gars en entente avec Pleumeur-bodou se maintiennent. Une séance loisir est proposée à tous (licenciés et non licenciés) tous les lundis de 19h30 à 21h00 jusqu'au 18 juin inclus. Venez essayer !

L'équipe dirigeante souhaite remercier l'ensemble des bénévoles pour cette année bien remplie.

Olivier TILY
Président du Louannec Mell Zorn



BABY GYM

Une nouvelle année se termine pour la Baby-Gym.

Petits et grands ont pu profiter toute l'année des parcours plus originaux les uns que les autres mis en place par Aurélie.

Escalade et galipettes, courses et petites chutes, cette année aura été riche en fou rire, en cris et en comptines.

Si vous voulez faire partie de l'aventure, n'hésitez pas à venir nous retrouver au forum des associations début septembre ou par téléphone au 0689810422.

Bonnes vacances ensoleillées à tous et à bientôt

Émilie ZEGGANE
Présidente



Cours de Yoga à LOUANNEC

Le Yoga est une discipline née en Inde qui considère l'être humain dans sa globalité, dans toutes ses dimensions.

Le yoga est avant tout une science du corps et de l'esprit, un art de vivre qui peut s'inscrire dans une démarche de développement personnel.

Pratiqué régulièrement le Yoga apporte une meilleure gestion du stress, un recentrage, de la détente, un mieux être sans oublier au niveau physique davantage de souplesse et une meilleure tonicité musculaire et articulaire.

Chaque séance dure 1 h 15. Elle se compose d'enchaînements de postures, de respiration complète en pleine conscience et se termine par un temps de relaxation.

. Il se pratique à tout âge et s'adapte à chacun.

Chacun évolue à son rythme, suivant ses possibilités.

Pour en retirer le meilleur une pratique régulière est souhaitable.

L'association propose 10 séances hebdomadaires réparties sur le mardi, le mercredi et le jeudi.

Les cours sont assurés de septembre à juin par 3 enseignantes diplômées.

Renseignements auprès : - du Président : 02 96 48 33 29 - du trésorier : 02 96 23 28 55

Adresse mèl : jean-yes.lepoec@orange.fr

Jean-Yves LE POEC





ARRÊT SUR IMAGES : 1928 ET 1967

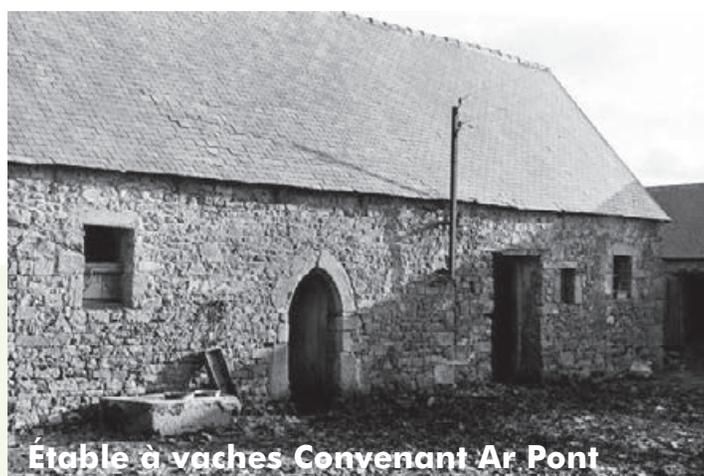


1928

Stanilas **OMNÈS** Yves-Marie **PRAT**
Mrie **SALIOU** Yvonne **OMNÈS**



Puits trégorrois ferme
Convenant Ar Pont - Manoir du Cosquer

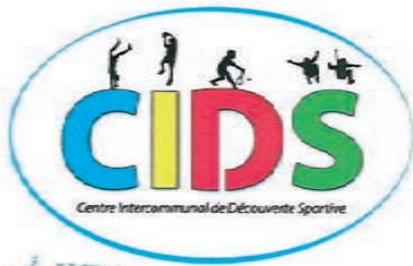


Étable à vaches Convenant Ar Pont



Ferme de Coat Guezenec

Photos aimablement prêtées par Michel Prat



L'ÉTÉ AVEC LE CENTRE DE LOISIRS

Comme chaque été, le CIDS ouvrira les portes de son centre de loisirs à partir du **lundi 09 juillet** jusqu'au **31 août** dans ses locaux basés à LOUANNEC.

Ouvert à tous de 3 à 12 ans, de nombreuses activités sont proposées sur la journée ou demi-journée par groupe d'âge.

Le Cids propose également un camp en juillet et un en août.

Inscriptions: bulletins administratifs 2018 et feuilles de vœux disponibles dans les 5 communes du CIDS ou sur :

<http://www.louannec.com/le-centre-de-loisirs-vacances-scolaires/>

RENSEIGNEMENTS: Aline SIMON : 06.73.39.22.16

Conditions d'accès : les nuits au camping de Louannec sont exclusivement réservées aux enfants fréquentant le centre de loisirs sur l'été.

Tableau Tarifs camps 2018

Quotient familial CAF	Camp équitation girafes	Camp équitation furfets	Camp vélo girafes	Nuit au camping de Louannec
<370	53 €	34 €	26 €	5.10 €
370-535	79 €	52 €	38 €	7.10 €
536-699	92 €	60 €	45 €	9.10 €
700-999	99 €	64 €	48 €	11.20 €
1000-1299	106 €	69 €	51 €	11.70 €
≥ 1300	112 €	73 €	54 €	12.20 €
Extérieurs CIDS	140 €	90 €	70 €	13.20 €



Communes de Komaria Salarid, Louannec, Saint-CouyFeros, Trélevem et Tréviou-Tréguignec.



CAMP ADOS
Du 23 au 27 juillet
Pour les 11-14 ans
12 places



Renseignements/Inscriptions : Mairie de Louannec auprès d'Aline SIMON
02.96.23.26.16 ou **06.73.39.22.16**
<http://www.louannec.com/cap-sport-cap-momes/capados>



CAMP ADOS

Camp sportif à Guerlédan Mûr de Bretagne

Du lundi 23 au vendredi 29 juillet
(places limitées)

Pour qui ? Les collégiens

Lieu du campement : camping le point de vue, à Mûr de Bretagne (Tentes fournies par le CIDS)

Départ et retour : LOUANNEC

Activités du séjour : Escalade, course d'orientation, bouée tractée et balade à vélo.

Inscriptions ouvertes !

tarifs Camp à guérlédan	
QF <370	58 €
370-525	87 €
536-699	101 €
700-999	109 €
1000-1299	116 €
> 1300	123 €
extérieurs CIDS	150 €



Le centre de loisirs du CIDS propose **DES STAGES DE VOILE AU LENN**



En partenariat avec le centre nautique de Louannec, le centre de loisirs du CIDS donne la possibilité aux enfants d'intégrer un stage de voile sur le Lenn :

Au choix

- Optimist (à partir de 7 ans, autorisation parentale et attestation d'aptitude à fournir)
- Catamaran (à partir de 10 ans ou expérimenté avec accord du moniteur, autorisation parentale et attestation d'aptitude à fournir)

L'enfant, **inscrit à la journée au centre**, pourra participer à un stage sur 4 jours. (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Un animateur du centre de loisirs accompagnera le groupe qui sera pris en charge par les moniteurs FFV du centre nautique de Perros-guirec

Le centre de loisirs du cids se charge du transport des enfants du centre au lenn (aller/retour).

Dates des stages : l'après-midi : du lundi 9 au vendredi 13 juillet (sauf mercredi).

Les stages peuvent être annulés en cas de nombre insuffisant d'inscrits.

Prix du stage de voile (en supplément du prix du centre) : 52 €

Renseignements : Aline SIMON, directrice du centre : 06.73.39.22.16 ou 02.96.23.26.16

**Coupon d'inscription
STAGE DE VOILE /CENTRE DE LOISIRS**

(à remettre avec l'inscription du centre et la feuille ci-dessous « autorisation parentale et attestation)

NOM : **PRENOM** :

AGE :

SUPPORT CHOISI : OPTIMIST CATAMARAN

AUTORISATION PARENTALE ET ATTESTATION A FOURNIR OBLIGATOIREMENT .

TARIF : 52 € (ce tarif est à rajouter au tarif du centre)

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

DATE



NOUVEAUX COMMERÇANTS



Rémi PARTIOT

Notaire

Tel. : 02.57.63.02.67

Fax. : 02.57.63.02.68

remi.partiot@notaires.fr

3 Rue des Ecoles
22700 LOUANNEC

RISTORANTE ITALIANO

RITA & LUCA

4, Route De Kernu

22700 LOUANNEC

Tel. 02 96 91 83 21

Mail: ilbocconcino.fr@gmail.com

4^{ème} DEFI SPORTIF LOUANNEC - PERROS-GUIREC

Pour cette 4^{ème} édition du Défi Louannec - Perros-Guirec, des innovations se font jour. Des épreuves remodelées, modifiées et s'adressant à des compétiteurs accomplis ou en herbe. Le but : rassembler par le sport, l'amitié, la convivialité et l'espoir...

Dimanche 16 Septembre 2018

- **Le grand Défi Louannec-Perros** : A partir de 16 ans, un Triathlon comprenant :

- une course à pieds de 5,5km
- une épreuve de kayak de mer de 1,5km environ (deux tours)
- une épreuve de VTT de 14km ou 21km

- **Le petit Défi Louannec-Perros** : A partir de 13 ans, un Triathlon comprenant :

- une course à pieds de 2km
- un unique tour de kayak
- un circuit VTT de 14 km

- **La randonnée "Éco-citoyenne"** : d'environ 8km aller-retour.

Cette année, la randonnée est convenue à but éco-citoyen avec un nettoyage prévu de deux sites spécifiques (plage de Penn an Hent Nevez à Louannec et pointe du Lenn).

Le retour des déchets est convenue sur l'esplanade à l'occasion des tombolas.

Toutes les informations utiles sur ce quatrième défi en temps utiles sur la newsletter, le site mairie et l'affichage municipal.

Nous tenons à remercier nos sponsors pour leur aide financière dans l'organisation du Défi :

- Ets KERSYAL (gestionnaire de l'entretien de la piscine du camping)
- I2P (service de sécurité du camping en saison)

Guy PARZY



MARATHON EN PAYS TRÉGOR GOÉLO DE PAIMPOL À PERROS-GUIREC



Le dimanche 30 septembre 2018 se déroulera le second marathon organisé par l'association "Objectif Autonomie", sous la houlette de son Président, un louannécain : Denis Penndu.

Cette année, l'épreuve de 42,195 kilomètres en pays du Trégor-Goëlo est inversée. Le départ se fera sur l'esplanade de la Douane à Perros-Guirec, pour arriver au port de Paimpol

Découvrez l'épreuve sur leur site : marathon-objectifautonomie.bzh ou le compte Facebook : [marathon objectif autonomie](https://www.facebook.com/marathon-objectif-autonomie).

Louannec se trouvera donc en début de circuit avec un départ à 09h00 de Perros.

Cet évènement occasionnera bien sûr quelques perturbations sur la circulation pendant la durée de l'épreuve, mais en concertation avec les services de l'État, nous veillerons à ce qu'un plan de circulation adéquat soit mis en place avec des déviations et des indications précises, pour causer le moins de gêne possible aux riverains et commerçants.

Comme pour la première édition, nous informerons les riverains de cette course en temps opportuns et l'ensemble de la population par voix de presse.

Guy PARZY

ETAT CIVIL 2017-218 (arrêté au 13 juin 2018)

NAISSANCES

FRANDEBOEUF MOURIC Thyméo	14 janvier	GUYOMAR BAUCHOT Lola, Jeanne, Marie	6 avril
MEUROU Margot, Marie	22 janvier	CARLIER TILLY Matéo	7 avril
HUNKELER VEYRET Léo, Jean-Louis	30 janvier	MIDO Olivia, Anne, Catherine	11 mai
HÉLIE Charlotte, Marie, Jeanne	18 mars	LE GOFFIC Louis	14 mai
LE ROLLAND LAVÉANT Mia, Vanni, Marie	22 mars		

MARIAGES

DAHOT Jacques, François, Michel et NOURIDJANIAN Béatrice, Haïganouche	5 avril
GUIBLAIS Hervé, Jacques, Gérard et BARDEAU Sylvie, Josiane, Louise	5 mai

DÉCÈS

HERRY Mathilde, Louise, Irma	31 octobre	TOUDIC Solange, Michelle, Annick	5 mars
GANTIER Bernard, Roland	5 décembre	BARMARJN Veuve SCOHY Andrée, Yvette, Léona	12 mars
LEBRUN veuve VÉRON Denise, Henriette, Eugénie	12 décembre	CUZIAT veuve LE BIVIC Marie, Renée	12 mars
RÉGUIS Bernard, André	27 décembre	MARIEN Daniel, Camille, Fabien	17 mars
JONCOUR Pierre, Marie	3 janvier	JOUAN veuve PRUD'HOM Jeanne	19 mars
OLLIVIER Pierre, Marie	26 janvier	COUILLEBEAU veuve GUIVIER Yvette, Eliane	6 avril
GUÉDIN veuve PORTNER Michelle, Marie, Joséphine	27 janvier	GRAOU veuve DELCOURT Marie, Simonne	7 mai
MAROS Yves, Germain	8 février	KERMARREC veuve DESPIERRE Denise, Jeanne, Marie	10 mai
NOGRADY François, Zoltan	8 février	DEBRJNAY veuve CHANFREAU Gabrielle, Renée	22 mai
CONNAN Guy	12 février	PIRIOU veuve LE BOULANGER Eugénie, Augustine, Marie	23 mai
VAL Dominique, François, Martial	24 février		
GORON Jean, Marie, Joseph, Henri	3 mars		
PRAT Daniel, François, Marie	3 mars		



DIMANCHE
15
JUILLET
2018

LE LENN EN FÊTE

Ouvert à tous ce jour là, le camping municipal Ernest Renan de Louanec accueillera louannécains et vacanciers, dans un même élan de fête, pour assister à cet évènement.

En raison de la finale de la Coupe du Monde de football, cette année, l'organisation est donc modifiée

- Retransmission de la finale de football salle de jeux du camping,
- Animation musicale avec des chants de marins par "Rue du Quai",
- Concert de rock par "The Granite Smith"...

... Et, vers 23h00, l'heure où le Lenn deviendra le cadre enchanteur d'un grand spectacle pyrotechnique...

Feu d'artifice rythmé par la musique.

➤ RESTAURATION rapide ET BOISSON EN VENTE SUR PLACE





ROSMAPAMON, "MAISON DE ERNEST RENAN", HONORÉE

I - Après quarante ans passés hors de Bretagne, Ernest Renan revient à Tréguier pour y présider le Dîner celtique du 2 août 1884, habituellement organisé à Paris. A la suite de cet événement, il décide de louer une maison à Rosmapamon, où il séjournera pendant ses vacances d'été durant huit ans. Cette vie hors du pays natal s'explique : sa première leçon, au Collège de France, le 22 février 1862, où il fait de Jésus « un homme incomparable » fait scandale, et entraîne la suspension de son cours. En 1863 son livre *la Vie de Jésus*, second succès de librairie du XIXe siècle après *Les Misérables* de Victor Hugo, où il remet en cause la divinité de Jésus, est mis à l'index. Lettres pastorales et mandements se succèdent contre cet ouvrage ; des évêques font sonner le glas dans leur diocèse. Sa vie durant Renan sera la cible des violentes attaques de l'Église catholique. Qu'il ait choisi, pour sa vieillesse, de s'installer non à Tréguier, ville épiscopale, mais à une vingtaine de kilomètres de là, à Rosmapamon, au bord de la mer, se comprend dès lors.

Ce lieu est une villégiature, « C'est bien l'idéal que j'avais rêvé », écrit-il à Charles Le Gac le 6 août 1884. Durant ses séjours il y reçoit des personnalités scientifiques comme Marcelin Berthelot, politiques, comme Waldeck-Rousseau, littéraires, comme Paul Bourget, François Coppée, François-Marie Luzel, Anatole Le Braz, etc. La fréquentation de cette intelligentsia favorisera d'ailleurs le développement du tourisme à Perros-Guirec.

Mais c'est aussi un lieu de travail intense. Outre de nombreux articles, les *Feuilles détachées*, et *l'Examen de conscience philosophique*, Renan y écrira le second pilier de son œuvre après *l'Histoire des origines du christianisme* : *l'Histoire du peuple d'Israël*, dont les tomes IV et V paraîtront après sa mort.

Ernest Renan quittera sa résidence estivale le 17 septembre 1892, pour retourner mourir à Paris, au Collège de France, dont il était l'administrateur.

II - Illustrations :

Renan au coin de la maison de Rosmapamon*

Renan en famille à Rosmapamon*

Renan en promenade à Ploumanac'h*

Construction des pyramides*

* voir dernière page de couverture

III - Dans l'église de Louannec se trouve un tableau de Henry Scheffer, père de Cornélie Scheffer, l'épouse d'Ernest Renan, « Jésus chez Marthe et Marie ».

IV - La renommée de Rosmapamon a franchi les frontières : le tableau de Maurice Denis, « Rosmapamon », 1918, est exposé au National Museum of Western Art à Tokyo.



Annick SILLARD

Madame Annick Sillard est la propriétaire du domaine de Rosmapamon situé dans la Vallée du Truzugal, en bord de mer, avec un parc fleuri, conservé en l'état, des arbres plus que centenaires, un ruisseau, des fontaines et un petit bois.

Cette belle demeure de Rosmapamon a connu un illustre occupant : Ernest Renan, écrivain, philosophe, académicien et historien, qui vécut en ces lieux durant les huit dernières années de sa vie, de juillet 1885 à septembre 1892. Il disait à ce sujet : "C'est bien l'idéal que j'avais rêvé".

Une maison que l'on peut considérer comme le musée de la présence de l'auteur, et qui fut le rendez-vous de l'intelligentsia française et européenne.

Aujourd'hui, Annick Sillard s'applique à faire revivre la mémoire de l'écrivain en conservant des photos d'époque, ses livres et en favorisant des rencontres culturelles.

A ce titre, sa demeure vient obtenir du Ministère de la Culture, le label "Maison des Illustres".

Contact : Manoir de Rosmapamon, Annick Sillard, 23, route de Perros, 22700 Louannec - tél. 02.96.23.00.87. pour visite, uniquement sur réservation.

Activité	Entreprise	ADRESSE	TELEPHONE
Agencement Maisons et Bâteaux	GUILLOURY Arnaud Agencement	3 Hent Treuz	06.13.26.69.04
Agencement Intérieur & extérieur	LES TRAVAUX DE LA PETITE FOURMI	22, rue du Nividic	02.96.23.08.62/06.30.95.72.33
Architecture	ANGLE DROIT	20, route de Kerjean	06.12.51.07.97
Artisan plombier	PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73
Auto-école	ARMOR AUTO-ÉCOLE	4 route de Tréguier	02.96.37.03.66
Chantier naval	DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79
Chauffage-Sanitaire-Entretien	CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.10.55.15.60
Charpente - Ossature bois	ARMOR CHARPENTE	2 rue du Rosédo	06.21.93.20.07
Charpente Menuiserie Cloisons	EMC 22	47 route de Tréguier	02.96.91.03.03
Couverture zinguerie	THEPAULT Daniel	40 route de Kernu	02.96.49.07.63
Couverture zinguerie bardage	BREHAULT Guillaume	15, Ar Vouster	06.77.82.97.58
Couture	L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87
Couture	COUTURE MANNICK	19 bis Tristan de Coëtmieux	06.87.99.77.86
Diagnostics immobiliers	DIAGNO IMMO	19 route du Stivel	02.96.23.16.90 / 06.88.81.44.47
Electricité	MJ ELEC	1 bis allée du Verger	06 64 37 18 10
Electricité	E.G.C.M	53 ter route de Tréguier	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39
Electricité Plomberie Sanitaire	RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12
Electricité Plomberie Chauffage	SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32
Entretien Jardins	JP PAYSAGES	38 Route de Perros	02.96.91.12.24
Fenêtres Vérandas Alu	SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60
Imprimerie	Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44
Impression Textile	KAMEHAMEHA	7 route de Kerjean	06.62.45.20.72
Jardinier	MON JARDINIER	ZA de Mabiliès	06.33.19.46.02
Paysagiste	ATOUT PAYSAGE	ZA de Mabiliès	06.33.19.46.02
Maçonnerie	ARMOR BATY	4 ter Le Tossen	06.63.20.16.76
Mécanique	Société ACTUEL VO	43 route de Tréguier	02.96.23.14.48
Menuiserie Agencement	CORNU Vianney - CÔTÉ BOIS	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34
Menuiserie	SAD Guilloteau Marc	46 route de Tréguier	02.96.23.33.86/06.86.46.95.60
Nettoyage	MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90
Nettoyage automobile/Voitures sans permis	Atelier VSP	ZA de Mabiliès	02.96.21.98.17/06.66.77.42.83
Peintre	LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65/06.87.36.35.72
Peintre	FM Peinture	2 Coat Gourhant	02.96.49.03.73
Plomberie Chauffage	GARDES Romain	Louannec	02.96.23.39.78/06.24.78.56.17
Réparation/ventes...	SOLUTIONS NAUTIQUES	ZA de Mabiliès	02.96.35.88.13/06.10.23.71.65
Vitreaux	VITRODESIGN	7, rue des Granites	06.58.48.10.67/02.96.46.19.89
Voilerie-Grément-Chantier	ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96

Activité	Commerce	NOM Prénom	ADRESSE	TELEPHONE
Bar à vins - Restaurant	Kerjoem	M. et Mme HERBAIN Marc et Géraldine	15 Rue des Ecoles	09.86.69.60.31
Bar	Le Dockland	Mmes TRAN-VIVIER Vanni et LAVÉANT Mélina	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34
Boucherie-Traiteur	Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00
Boulangerie	Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22
Boulangerie	Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57
Brasserie	Eux	MM GUEGOU Cyril et Sylvain	Pont ar Saux	02.96.23.21.67
Cigarettes Electroniques	Ty Smoky	M. FABRE	4 route de Tréguier	06.88.59.98.26
Chambres et table d'hôtes	Le Colombier	M. VANBELLE	8 Coat Gourhant	02.96.23.29.30/06.23.58.58.34
Coiffeur	Mèche bleue by Anne-Laure	ABDALLAH Anne-Laure	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64
Coiffeur	Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34
Epicerie	L'Épicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BÉCHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54
Fleuriste	Créa Flore	Mme LE CAROU	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04
Garagiste	Garage AD	M. et Mme ECHAVE	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47
Garagiste	Garage CAP 22		ZA de Mabiliès	02.96.23.34.85
Horticulteur	Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94
Hôtel	Les Sternes	M. et Mme DURAND-DESCADILLES	Pont ar Saux	02.96.91.03.38
Hôtel	Motel du Lenn	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47
Immobilier	ABCD Immobilier	M. DENIEL	Route de Tréguier	02.96.23.04.31
Immobilier	IAD	M. Benoît BERTHELOT		06.76.97.26.28
Immobilier	SAFTI	M. Chantal HUON		06.60.63.41.41
Massage - Relaxation - Onglerie	Tamaris	Mme CARPENTIER Sabrina	8, rue des Mouettes	09.66.43.33.19
Notaire	Etude notariale	PARTIOT Rémi	3 rue des Ecoles	02.57.63.02.67
Restaurant	Il Bocconcino	DA BARBIERI Luca	4, route de Kernu	02.96.91.83.21
Restaurant	L'Abriçôfier	M. et Mme QUENEC'H DE QUIVIC	35 route de Perros	02.96.91.20.28
Restaurant	La table de Ced	CARPENTIER Cédric	2 allée du Verger	02.96.23.52.51
Restaurant	Le Petit Dakar	Mme DIÉME Sénébou	4bis, route de Trélévern	07.88.12.00.51
Service à la personne	Aide 2 vie - Maintien à domicile	M. DECOURTIE Olivier	38, route de Tréguier	02.96.23.16.41
Service à la personne	Particuliers Services	M. LE QUELLEC JP	38bis, route de Perros-Guirec	02.96.91.12.24/06.62.67.76.87
Savonnerie	Savonnerie de l'Île Tomé	M. MILLOT Gérard	39 Côte de Kernu	06.89.33.59.87
Esthéticienne à domicile	Bella Rose	Mme GUILLOTEAU Sabrina	46 Route de Tréguier	06.41.56.01.23/02.96.23.33.86
Tabac Hôtel Bar	Le Village	M. TANGUY Cédric	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60
Toiletage canin	Tendance Canine	Hélène GIROUX	4 Rue de St-Yves	02.96.91.28.99



LOGEMENT - HABITAT

ADIL (Information sur le logement)
Renseignements d'ordre juridique
ou financier Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

CLCV (Consommation, Logement et
Cadre de Vie)
Permanence de l'union locale CLCV
Lannion-Trégor, association de
Consommateurs.

Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel
29 bd d'Armor – Lannion
Tél. : 02 96 48 27 47

E-mail : clcv-tregor@tiscalis.fr

Site Internet : www.clcv.org

UFC - QUE CHOISIR (Association des consommateurs)

AL de Paimpol/Lannion

Permanence à Lannion chaque mardi de 14h à 15h30 et
vendredi de 15h30 à 18h30.

Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.

1 rue Ampère

22300 LANNION

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'En-
vironnement des Côtes d'Armor)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre
disposition pour tout conseil aux particuliers désirant
construire. Permanence à la Subdivision de l'Équipement
de Lannion. 1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-
16h.

Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

ERDF – GDF :

8 Quai d'Aiguillon

22300 Lannion

Tél. : 08 10 73 16 46

Sécurité-dépannage :

n°azur 08 10 33 03 22

POINT INFORMATION HABITAT - LTC

21 rue Jean Savidan à Lannion

Tél. : 02 96 05 93 50

TRANSPORT

Mobili Tilt : n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel – Lannion

Tél. : 02 96 05 82 22

EMPLOI

Pôle Emploi :

Boulevard Armor – Lannion

Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les jeunes âgés de
16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi peuvent également
s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit

15 Quai Maréchal Foch

Route de Loguivy

22300 LANNION

Tél. : 02 96 37 90 60

Lundi, mardi (1er et 3ème mardi du mois)

et vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h00

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros

22300 Lannion

Tél. : 02 96 48 95 94

Trésor Public

54 rue Kra Douar

22300 Lannion

Tél. : 02 96 48 95 94

SANTE

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 65 65

SOCIAL

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

39 Avenue du Park Nevez

BP 40746

22300 LANNION

Tél. : 0 820 904 179

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

• Centre administratif et social de Kermaria
à Lannion

Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.

• Centre social de Ker-Huel

29, bd d'Armor Lannion

2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis,
9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or

22300 LANNION

Tél. : 02 96 91 44 56

Association Beauvallon : PAEJ Lannion (ex FILEA)

15 rue des Fontaines - 22300 LANNION

Tél. : 02 96 46 34 43

ALMA 22 (Allo Maltraitance Personnes Agées)

ALMA 22

BP 4618

22 046 SAINT-BRIEUC Cedex 22

Tél. : 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

MDD (Maison du Département)

13 boulevard Louis Guillou - Lannion

Tél. : 02 96 04 01 04

LTC (Lannion Trégor Communauté)

1 rue Monge - CS 10701

22300 LANNION

Tél. : 02 96 05 09 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

(112 à partir d'un portable)



Pompiers	18	La Poste	02 96 23 13 11
Gendarmerie	02 96 23 20 17	Les Ecoles	
Médecin		Ecole Elémentaire	02 96 91 13 65
Sylvie LE BERRE		Ecole Maternelle	02 96 91 25 47
20, Avenue des Feux du Large	02 96 23 20 51	Relais Assistantes Maternelles	
Cabinet soins infirmiers		CIAS/LTC (Mme le Breton)	06 77 13 55 05
2, rue St Yves	02 96 23 26 54	Soins à domicile	
Cabinet infirmier		CISAD pôle Phoenix Bât. B, Rte du Radôme	
Ronan PAUGAM et Delphine LE CALVEZ		22560 Pleumeur-Bodou	02 96 91 25 26
38 route de Tréguier	06 20 77 24 08	Centre de Loisirs	
Chirurgien-dentiste		Rue des Ecoles	02 96 91 22 25
Gilles LE PAGE		Camping municipal	
5, route de Perros	02 96 49 06 20	Ernest Renan	02 96 23 11 78
Pharmacie		E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence	
Anne GUEZIEC		Electricité - Gaz	09 72 67 50 22
Rue des Feux du Large	02 96 23 19 71	Préfecture St-Brieuc	02 96 62 44 22
Psychologue Clinicienne D.E		S/Préfecture Lannion	02 96 46 74 46
Florence SAILLANT		Correspondants de Presse	
5, route de Perros	02 96 49 01 24	Ouest-France	02 96 23 09 61
Masseurs Kinésithérapeutes		Mme DURIEU Caroline	06 61 80 81 75 of.cdurieu@orange.fr
Romane ROUSSEAU, Emmanuelle JEZEQUEL,		Le Télégramme	
Izeline FERRÉ et Antoine NAUD		Mme PASQUIERS Valérie	06 10 69 61 34 valerie.pasquiers@wanadoo.fr
38 route de Tréguier	02 96 23 07 98	Le Trégor	
Manuel DORÉ et Antoine BIARNES		Mme BRUANT Clémentine	06 87 29 50 11 clementine.bruant@hotmail.fr
5, route de Perros	02 96 49 01 21	EHPAD	
Pédicure - Podologue		Maison Accueil personnes âgées	02 96 91 25 55
Anne-Lise FAIJAN		SYNDICAT D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS-GUIREC	
38, route de Tréguier	02 96 35 06 03 06 71 76 27 88	25 avenue de la Mairie	02 96 91 00 09
Orthophoniste		Saint Quay perros	
Stéphanie JOUANNO		CCAS	
38, route de Tréguier	06 82 69 88 17	Mairie Louannec	02 96 23 20 63
Osthéopathe DO			
Pierre MAUGUIÈRE			
5, route de Perros	02 96 49 01 20		
Sophrologie			
Corinne GIUDUCELLI			
5, route de Perros	06 47 97 00 07		

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018

Ordures ménagères :

Mercredi (semaines paires) (bac gris)

Collecte sélective :

Mercredi (semaines impaires)(bac jaune)

<http://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-jours-de-collecte-des-dechets.html>

Mairie :	02 96 23 20 63
Fax :	02 96 23 35 42
Heures d'ouverture :	
Lundi au Jeudi	8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30
Samedi	9 h 00 - 12 h 00
E-mail :	mairie-louannec@orange.fr
Internet :	www.louannec.com
E-mail :	bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjointes

Gervais EGAULT	mercredi et samedi 9 h - 12 h
Jean-Pierre MORVAN	lundi 10 h - 12 h
Nicole MICHEL	jeudi 10 h - 12 h
Marc BACUS	samedi 10 h - 12 h
Pierre VAISSIE	mardi 10 h - 12 h
Danielle VIARD	vendredi 10 h - 12 h

ET SUR RENDEZ-VOUS

Le BIM
Responsable de la
publication : Gervais Egault
Ville de Louannec 22700
Tél. : 02 96 23 20 63
Site Internet : www.louannec.com
Membres de la Commission :
G. Egault, D. Viard, G.Parzy
S. Cravec, E. Renaud
Rédaction : Mairie de Louannec
Dépôt légal : Novembre 2002
Impression : Publi Trégor - Lannion
Distribution : Daniel Coïc

Ernest Renan et Rosmapamon nouvellement labellisé "Maison des Illustres"



Ernest Renan au coin de la maison de Rosmapamon



Label "Maison des Illustres" obtenu par la demeure de Rosmapamon pour Ernest Renan et décerné par la Ministère de la Culture



Ernest Renan d'après le tableau de Bonnat exécuté en 1892. (Appartient à Mme Psichari)



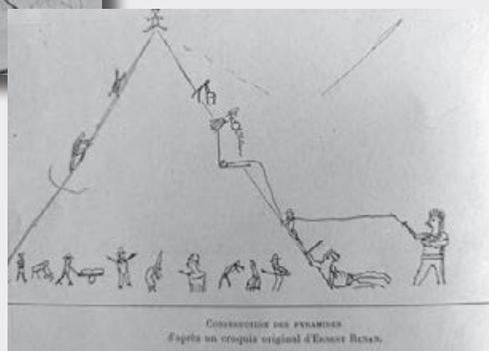
Ernest Renan en famille à Rosmapamon



Ernest Renan en promenade à Ploumanac'h



Ernest Renan sommeillant, d'après un crayon original de son fils Ary. Exécuté le 15 janvier 1880. (Appartient à Mme Psichari)



Construction des pyramides, d'après un croquis original d'Ernest Renan